

Rapport de la

ONZIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Lomé, Togo, 16-27 juin 1980



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO APPARTENANT A LA RÉGION AFRIQUE
(au 16 juin 1980)

Algérie	Guinée-Bissau	Ouganda
Angola	Haute-Volta	République centrafricaine
Bénin	Kenya	Rwanda
Botswana	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cameroun	Madagascar	Seychelles
Cap-Vert	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mali	Soudan
Congo	Maroc	Swaziland
Côte-d'Ivoire	Maurice	Tanzanie
Ethiopie	Mauritanie	Tchad
Gabon	Mozambique	Togo
Gambie	Namibie	Tunisie
Ghana	Niger	Zaïre
Guinée	Nigéria	Zambie

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	—	Lagos, Nigéria, 3-12 novembre 1960
Deuxième	—	Tunis, Tunisie, 1-10 novembre 1962
Troisième	—	Addis-Abéba, Ethiopie, 3-15 septembre 1964
Quatrième	—	Abidjan, Côte-d'Ivoire, 9-19 novembre 1966
Cinquième	—	Kampala, Ouganda, 18-29 novembre 1968
Sixième	—	Alger, Algérie, 17 septembre-3 octobre 1970
Septième	—	Libreville, Gabon, 14-30 septembre 1972
Huitième	—	Rose Hill, Maurice, 1-17 août 1974
Neuvième	—	Freetown, Sierra Leone, 2-12 novembre 1976
Dixième	—	Arusha, Tanzanie, 18-22 septembre 1978
Onzième	—	Lomé, Togo, 16-27 Juin 1980

RAPPORT DE LA ONZIEME CONFERENCE REGIONALE
DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Lomé, Togo, 16 - 27 juin 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
RESUME DES RECOMMANDATIONS	v - ix
	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	
Organisation de la Conférence	1 - 2
Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur	3 - 4
Adoption de l'ordre du jour	5
Cérémonie d'inauguration	6 - 10
RESUME DES DEBATS	
Déclaration du Directeur général de la FAO	11 - 20
Déclaration du Représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)	21 - 24
Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	25 - 26
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	27 - 29
Déclaration du Vice-Président du Conseil mondial de l'alimentation	30 - 31
Résumé des exposés nationaux	32 - 44
Autres déclarations	45 - 52
Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région	53 - 54
Activités des organismes régionaux de la FAO	55 - 56
Examen et suivi du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) en Afrique	57 - 67
Rapport intérimaire sur la création du Centre régional de développement rural intégré	68 - 70
Incidences régionales de l'action internationale visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale	71 - 86
Plan alimentaire régional pour l'Afrique (AFPLAN) - Mesures de suivi prises aux niveaux national, sous-régional et régional	87 - 99
Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique (SRDVA)	100 - 109

	<u>Paragraphes</u>
Evolution du droit de la mer et ses implications pour le développement et l'aménagement de la pêche en Afrique	110 - 123
Foresterie et développement rural, en ce qui concerne notamment les zones arides et semi-arides de l'Afrique	124 - 131
Représentation de l'Afrique au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI)	132
CONCLUSIONS	
Examen et adoption du rapport	133 - 134
RESOLUTIONS	
1/80 Sécurité alimentaire	
2/80 Lutte contre l'actuelle invasion de criquets migrateurs africains	
3/80 Programmes d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans la région Afrique	
4/80 Assistance aux pays du Sahel	
Questions diverses	135
Date et lieu de la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	136 - 137
Clôture de la Conférence	138 - 143
APPENDICES	
A. Ordre du jour	
B. Liste des participants	
C. Liste des documents	
D. Réunion du Comité technique	

RESUME DES RECOMMANDATIONS

EXAMEN ET SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE
MONDIALE SUR LA REFORME AGRAIRE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL
(CMRADR) EN AFRIQUE

A l'attention de la FAO

1. Réaffirme que la FAO, en tant que chef de file et en collaboration avec les autres membres du système des Nations Unies, devrait faire office de catalyseur et de coordonnateur de l'assistance technique et financière dispensée aux échelons national et régional aux pays qui en font la demande pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR (58).
2. Souscrit aux dispositions prises par le Directeur général, conformément aux résolutions de la CMRADR et de la Conférence de la FAO, pour obtenir des contributions volontaires qui concourent à l'exécution du Programme d'action et viennent s'ajouter aux autres ressources extra-budgétaires dont la FAO dispose à cette fin (60).
3. Souligne la nécessité d'intensifier le programme de lutte contre la trypanosomiase et de mise en valeur des zones assainies, de façon à accroître la production agricole et animale dans la région (61).
4. Recommande que les demandes d'assistance technique émanant des pays soient financées par le Fonds spécial; certaines délégations ont demandé une assistance à ce titre (66).

A l'attention des gouvernements

1. Note que les pays doivent absolument s'efforcer de résoudre les problèmes de réforme agraire et de développement rural signalés par la CMRADR et s'engager à mettre en oeuvre les résolutions de ladite Conférence (59).
2. Souligne que les efforts doivent être principalement axés sur la mise en valeur des terres moyennant une protection et une conservation aptes à préserver l'équilibre des écosystèmes dans les zones arides et semi-arides de la région (61).
3. Demande que les diverses institutions qui s'occupent d'exécuter des programmes de développement agro-sylvo-pastoral en cours ou proposés, spécialement dans les pays du Sahel, coordonnent leurs efforts (61).
4. Recommande aux gouvernements de prendre des mesures en vue de mettre en place, au niveau approprié, des mécanismes nationaux de coordination interministérielle, et de prendre des dispositions efficaces pour que les chercheurs des facultés d'agriculture travaillent en liaison avec les vulgarisateurs des ministères de l'agriculture et que les bénéfices des recherches accomplies par les universités des pays membres arrivent jusqu'aux populations rurales (63).

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA CREATION DU CENTRE REGIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
INTEGRE (CDRIA)

A l'attention de la FAO

1. Fait observer que le CDRIA doit avoir une vocation pratique et non devenir un autre centre de recherche sociale (69).

A l'attention des gouvernements

1. Lance un appel aux pays qui n'ont pas encore signé l'accord pour qu'ils le fassent (69).

INCIDENCES REGIONALES DE L'ACTION INTERNATIONALE VISANT A RENFORCER LA SECURITE
ALIMENTAIRE MONDIALE

A l'attention de la FAO

1. Concernant les systèmes d'information et d'alerte rapide sur la situation alimentaire, la Conférence reconnaît qu'ils constituent un préalable essentiel à une amélioration de la sécurité alimentaire et se félicite de l'aide apportée par la FAO aux gouvernements désireux de mettre en place des systèmes nationaux ou d'améliorer les leurs (78).
2. Reconnait qu'il convient d'étudier plus avant les avantages des réserves sous-régionales pour d'autres parties de la région (82).
3. Exprime son entier soutien au Plan d'action du Directeur général sur la sécurité alimentaire mondiale (84).
4. Souscrit aux initiatives prises par le Directeur général pour transformer la Réserve alimentaire internationale d'urgence, qui fonctionne actuellement sur une base informelle et volontaire, en une convention ayant force obligatoire et exprime l'espoir que l'objectif minimum annuel de 500 000 tonnes de céréales fixé pour la réserve soit rapidement atteint (84).
5. Exprime l'espoir que le Fonds monétaire international examinera d'urgence et avec la plus grande attention la proposition relative à l'octroi d'un soutien accru à la balance de paiements des pays qui ont un déficit alimentaire pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs dépenses alimentaires (85).

A l'attention des gouvernements

1. Lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide supplémentaire nécessaire pour faire face aux actuels besoins d'urgence de la région (74).
2. Demande aux donateurs de considérer plus favorablement la possibilité d'utiliser l'aide alimentaire pour les besoins de la sécurité alimentaire (79).

3. Lance un appel aux donateurs et aux institutions internationales de financement pour qu'ils apportent leur appui dès qu'un plan aura été arrêté pour le Programme de réserve sous-régional (80).
4. Décide d'accorder une attention prioritaire à la possibilité de coordonner les politiques nationales de réserve et de faciliter les échanges entre Etats (81).
5. Estime qu'il faudrait étudier plus avant les avantages d'accords mutuels en matière de commerce des produits alimentaires (82).

PLAN ALIMENTAIRE REGIONAL POUR L'AFRIQUE (AFPLAN) - MESURES DE SUIVI PRISES AUX ECHELONS NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET REGIONAL

A l'attention de la FAO

1. Invite le PNUD et les autres organismes de financement à fournir les fonds nécessaires pour permettre à la FAO de monter des missions d'examen des stratégies (90).
2. Insiste sur l'importance du Programme de lutte contre la trypanosomiose animale et de mise en valeur des zones assainies approuvé par la Conférence de la FAO en 1979, et rappelle que la neuvième Conférence régionale de la FAO, qui s'était tenue en novembre 1976 à Freetown, a demandé que l'Unité de coordination soit transférée dans la région (93).
3. Propose que la FAO intensifie, aux échelons national, sous-régional et régional, son programme d'aide pour la formation d'agents à l'identification, l'élaboration, l'évaluation et la surveillance des projets (99).

A l'attention des gouvernements

1. Recommande aux pays intéressés de coopérer avec la FAO à l'exécution du Programme de lutte contre la trypanosomiose animale et d'adhérer à la Commission sur la trypanosomiose animale africaine (93).
2. Souligne la nécessité et l'opportunité d'utiliser, pour la production alimentaire et agricole, de vastes portions des zones actuellement infestées par la mouche tsé-tsé (93).
3. Considère que les gouvernements devraient, avec l'appui de la FAO, intensifier ultérieurement leurs efforts en vue d'améliorer les capacités nationales d'élaboration des politiques, de planification et d'exécution des programmes et projets de développement agricole et rural (95).
4. Souligne la nécessité d'une meilleure coordination et harmonisation des activités des organisations intergouvernementales (96).
5. Met en garde contre une dépendance trop forte à l'égard des ressources extérieures, dont les pays risqueraient de devenir trop tributaires et qui serait

en contradiction avec la stratégie africaine de développement et d'autodépendance économiques (98).

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR L'AFRIQUE

A l'attention de la FAO

1. Recommande que la FAO soit invitée, compte tenu des observations résumées ci-dessus, à consulter les pays intéressés en vue de mobiliser des appuis en faveur de cette proposition (109).
2. Recommande que la FAO soit invitée à préparer une proposition de projet de manière que, dès qu'un soutien financier aura été trouvé, les activités du projet pilote puissent se poursuivre et se développer (109).

A l'attention des gouvernements

1. Un tel organisme pourrait être chargé de constituer des stocks de réserve, qui seraient régulièrement réapprovisionnés par les gouvernements des Etats Membres et par les organisations internationales (106).
2. Suggère que chaque pays envisage de créer une unité spéciale chargée des questions de sécurité alimentaire (106).

EVOLUTION DU DROIT DE LA MER ET SES IMPLICATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DE LA PECHE EN AFRIQUE

A l'attention de la FAO

1. Recommande que les cours de formation sur la pollution aquatique se poursuivent sur une base sous-régionale (112).
2. Recommande que la FAO, de concert avec les autres organismes internationaux compétents, intensifie son aide aux Etats Membres de la région en matière de lutte et de prévention de la pollution (112).
3. Suggère que la FAO étudie la possibilité de créer une école régionale de formation aquacole pour les pays de langue portugaise de la région (113).
4. Invite la communauté internationale et les organismes donateurs à apporter le maximum de soutien au programme (120).
5. Invite le PNUD et les autres donateurs à donner leur plein appui au Programme ZEE de la FAO (122).

A l'attention des gouvernements

1. Recommande que la plus haute priorité soit accordée à un certain nombre de mesures (énoncées au paragraphe 113).

FORESTERIE ET DEVELOPPEMENT RURAL, EN CE QUI CONCERNE NOTAMMENT LES ZONES ARIDES
ET SEMI-ARIDES DE L'AFRIQUE

A l'attention des gouvernements

1. Recommande aux gouvernements: (128)
2. Recommande aux gouvernements de continuer à développer, avec le soutien de la FAO et d'autres organisations internationales, ... (129)
3. Souligne que ces organisations et pays, de concert avec la FAO, .. (131).

INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

1. La onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue à la Maison du Rassemblement du Peuple Togolais, Lomé (Togo), du 16 au 27 juin 1980. La session plénière de la Conférence a été précédée, du 16 au 20 juin 1980, par la réunion du Comité technique.

2. Ont participé à la réunion les délégués de 41 Etats Membres; les observateurs d'Etats Membres extérieurs à la Région; l'observateur permanent du Saint-Siège; les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées; les observateurs d'organisations intergouvernementales et les représentants de mouvements nationaux de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

3. A sa première séance de travail, la Conférence a élu par acclamations Président de la session plénière M. Anani Gassou, Ministre du développement rural de la République du Togo. En acceptant la présidence, M. Anani Gassou a, dans une brève allocution, remercié les délégués de lui avoir confié la conduite des travaux de la Conférence.

4. La Conférence a ensuite élu respectivement premier, deuxième et troisième vice-présidents M. Geremew Debele, Ministre de l'agriculture (Ethiopie), M. Germano José Gomes, Vice-Ministre de l'agriculture (Angola), et M. Brah Mahamane, Ministre du développement rural (Niger). M. Wally N'Dow, Coordonnateur national du CILSS (Gambie), a été élu rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

5. La Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

Cérémonie d'inauguration

6. Son Excellence le Général Gnassingbe Eyadema, Président de la République du Togo et Fondateur du Rassemblement du peuple togolais (RPT), après avoir écouté le discours d'ouverture du Directeur général de la FAO, a souhaité aux délégués la bienvenue à Lomé, capitale du Togo. Il a exprimé son appréciation pour les efforts inlassables déployés avec beaucoup de courage et de dynamisme par le Directeur général en faveur du nouvel ordre économique international; le Président a réitéré son plein appui au Directeur général dans sa lutte contre la faim, la pauvreté et la maladie, notant que la politique établie par son parti, le RPT, vise les mêmes objectifs.

7. Le Président et Fondateur du RPT a réservé un accueil spécial à la délégation du Zimbabwe, félicité le peuple de ce pays de sa retentissante victoire

sur l'apartheid et le racisme, et assuré les mouvements de libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud qu'il continuerait à les soutenir.

8. A propos du récent Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de Lagos, le Président a exhorté à une rapide mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos. Au Togo, a-t-il dit, la population a pris conscience de la détérioration de la situation alimentaire et de ses conséquences néfastes sur le développement économique. Et c'est pourquoi depuis 1967 le RPT s'est résolument attaqué à ce problème en se fixant comme objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Il a fallu pour cela opérer des transformations radicales et mobiliser la population grâce à des campagnes de sensibilisation et à des séminaires pour rendre le public plus conscient de la gravité de la situation alimentaire et pour conjurer la tendance. On a également réuni des ressources et pris des mesures d'incitation telles que meilleurs prix, suspensions d'impôts, etc. pour promouvoir l'investissement dans l'agriculture. Plusieurs programmes de développement agricole ont été lancés et la réforme agraire poursuivie afin de rationaliser et d'améliorer l'utilisation des terres.

9. Les résultats sont déjà sensibles. Les déficits céréaliers naguère causés par la sécheresse persistante ont été comblés et, pour les autres denrées de base, les approvisionnements sont satisfaisants. L'autosuffisance exige des ressources matérielles et humaines. C'est pour cette raison que le Président souscrit aux efforts faits par la FAO pour mobiliser des ressources afin de faire face aux calamités, améliorer la sécurité alimentaire et les importations. Il a exhorté à la coopération internationale pour que la faim et la maladie puissent être supprimées.

10. Le Président a déploré l'égoïsme des nations nanties qui maintiennent à un niveau dérisoire les prix des produits agricoles. Les relations économiques internationales ne sauraient s'améliorer si l'on ne parvient pas à éliminer les déséquilibres. En conclusion, le Président a rappelé que le Togo est déterminé à atteindre l'autosuffisance et, à cet effet, a lancé un appel à la coopération sous-régionale et régionale.

RESUME DES DEBATS

Déclaration du Directeur général de la FAO

11. Dans son allocution liminaire, le Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a rendu particulièrement hommage à Son Excellence le Général Gnassingbe Eyadema, Président de la République du Togo et Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais. Il a évoqué les efforts inlassables déployés par le Président au service du Togo et de l'Afrique. Rappelant tout spécialement la politique exemplaire appliquée par le Gouvernement du Togo en matière de développement rural, il s'est félicité de la décision prise par celui-ci de réserver 35 pour cent des investissements totaux au secteur rural.

12. Le Directeur général s'est réjoui de la présence du Zimbabwe comme observateur, et a exprimé le voeu que ce pays devienne bientôt membre à part entière de la FAO. Avec l'accession de ce pays à l'indépendance, l'Afrique a renforcé

sa position dans le combat qu'elle mène contre la pauvreté et la faim. Il a réaffirmé le soutien constant de la FAO aux mouvements nationaux de libération reconnus par l'OUA.

13. Evoquant l'importance de l'Afrique pour la FAO, le Directeur général a rappelé à la Conférence que la région a été le principal bénéficiaire des projets et activités de terrain exécutés par l'Organisation avec des fonds provenant tant du budget du Programme ordinaire que de sources extra-budgétaires. L'Afrique est au nombre des bénéficiaires des 434 projets entrepris au titre du Programme de coopération technique et évalués à 175 millions de dollars E.-U. Environ 21 millions de dollars, soit 82 pour cent de l'aide alimentaire totale, lui ont été accordés au titre du Programme d'assistance à la sécurité alimentaire. La FAO a exécuté en Afrique quelque 906 projets, d'une valeur totale de 507 millions de dollars, avec le concours de 1 050 experts et conseillers (soit 44 pour cent de ses effectifs) qui ont travaillé en étroite collaboration avec les experts nationaux. Elle a préparé plusieurs projets de développement agricole pour l'Afrique, qui ont attiré entre 1975 et 1979 une assistance financière de l'ordre de 1 milliard 126 millions de dollars. Elle a aussi mis en route de nouveaux programmes, notamment pour la mise en valeur des zones économiques exclusives de pêche et la lutte contre la trypanosomiose animale africaine.

14. Ces quelques exemples montrent que la FAO est en mesure de réagir avec célérité aux nécessités de l'Afrique. Lui-même, en tant que Directeur général de l'Organisation, s'efforce de se tenir au courant des problèmes du développement agricole en Afrique en rendant régulièrement visite aux pays et en assistant à des réunions de première importance pour la région. La plus récente de ces réunions a été le Sommet économique extraordinaire de l'OUA à Lagos. C'est à ce Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qu'a été reconnue, dans le cadre du Plan d'action, la véritable importance de l'agriculture, et qu'a pris fin cette habitude de la traiter en parent pauvre dans la répartition des crédits de l'Etat.

15. Le Directeur général a réaffirmé qu'un développement soutenu des secteurs secondaire et tertiaire des économies africaines exige une assise agricole saine, capable de nourrir la population, de freiner l'exode vers les villes, de transformer l'économie de subsistance en économie d'échange, et de faire du producteur un consommateur. Il faut donc développer l'agriculture afin qu'elle contribue pour une plus large part aux objectifs économiques nationaux, notamment dans les domaines de l'emploi, de la distribution des revenus, des recettes en devises et de l'industrialisation par la valorisation des matières premières agricoles, et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

16. Parlant de la situation alimentaire en Afrique, le Directeur général a déploré que, en dépit des efforts faits pour renverser la tendance au fléchissement des disponibilités alimentaires en Afrique, le niveau d'autosuffisance pour les principaux produits vivriers ait dangereusement baissé et que l'écart entre les besoins et les disponibilités se soit creusé. La menace que fait peser le criquet sur les cultures vivrières risque d'aggraver encore la situation alimentaire. Pour la combattre, il faut coopérer.

17. Les importations alimentaires sont passées de 4,2 millions de tonnes en 1970 à 11 millions en 1978 et l'on prévoit qu'elles atteindront 15 millions de tonnes en 1985, si la tendance se poursuit. L'aggravation de la situation a entraîné une multiplication des demandes d'aide alimentaire et une grave érosion des réserves en devises. C'est ainsi que les ressources nécessaires au développement sont détournées pour des achats alimentaires. Pourtant, a fait observer le Directeur général, l'Afrique possède un riche patrimoine de ressources humaines et naturelles nécessaires à l'agriculture et au développement économique général.

18. Consciente de la gravité des problèmes que rencontre le développement agricole en Afrique, la FAO a entrepris et mené diverses actions pour améliorer la situation. Un Plan d'action en cinq points pour la sécurité alimentaire mondiale a été élaboré. Ce plan a été adopté par la Conférence de la FAO en 1979 et par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le récent Sommet de Lagos y a souscrit et est même allé plus loin en proposant la constitution de réserves nationales stratégiques représentant 10 pour cent au moins de la production totale. Il a aussi lancé un appel pour que soient conclus au plus tôt des arrangements coopératifs en vue de constituer des stocks de réserve régionaux qui permettront d'atteindre l'autodépendance collective.

19. Le Directeur général a regretté que la Réserve alimentaire internationale d'urgence n'ait bénéficié que de contributions sporadiques et que l'objectif annuel de 500 000 tonnes de céréales n'ait jamais été atteint. Pour qu'il puisse l'être, il faudrait selon lui transformer l'actuelle réserve en une véritable convention internationale dûment signée et ratifiée. Il a tenu à souligner que ce mécanisme multilatéral permettrait d'atteindre l'objectif fixé et de compléter l'aide bilatérale. La FAO et le Conseil mondial de l'alimentation ont par ailleurs soumis récemment au Fonds monétaire international, pour examen, une proposition en vue de soutenir la balance des paiements des pays, en particulier des pays à faible revenu, qui se trouvent obligés de compenser des pénuries par des achats de produits alimentaires.

20. Le Directeur général a aussi informé la Conférence des mesures prises actuellement par la FAO pour accroître les ressources destinées au secteur agricole des pays en développement, augmenter les contributions au PAM, améliorer les débouchés offerts aux produits agricoles primaires et transformés, reconstituer et accroître les ressources du FIDA et garantir aux exportations des prix plus stables et plus équitables. Il a demandé aux dirigeants africains de soutenir ses initiatives lors de la prochaine Session extraordinaire de l'Assemblée générale et au cours des négociations internationales ultérieures. Il a terminé son allocution en rappelant à la Conférence cette phrase du philosophe latin Sénèque: "Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas: c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles".

Déclaration du Représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)

21. Dans sa déclaration, le Représentant du Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine, M. Paul Etyang, a souhaité la bienvenue à la

délégation du Zimbabwe. Il a informé la Conférence que le récent Sommet de Lagos avait constaté que l'Afrique s'était ressentie plus durement que les autres continents du fait que les stratégies mondiales de développement n'avaient pas tenu leurs promesses. Conscient de ce fait, le Sommet a adopté un Programme d'action pour le développement économique de l'Afrique. Conformément aux conclusions et recommandations contenues dans le Plan alimentaire régional approuvé par les Ministres africains de l'agriculture à Arusha en 1978, le Plan d'action de Lagos donne la plus haute priorité au développement de l'alimentation et de l'agriculture.

22. Pour ce qui est de la détérioration de la situation alimentaire en Afrique, le représentant de l'OUA a regretté que l'insuffisance des disponibilités alimentaires ait rendu nécessaires une augmentation des importations, et donc de lourdes ponctions dans les réserves en devises. Il a noté en outre que cette détérioration tient au fait que les ressources allouées au secteur agricole sont insuffisantes et que les politiques élaborées dans ce domaine sont inappropriées. L'agriculture demande plus d'investissements, de facilités de crédit et de services de vulgarisation, mettant dûment l'accent sur l'amélioration des conditions de vie de la population rurale.

23. Le Plan d'action de Lagos prescrit des mesures concrètes en ce qui concerne la réduction des pertes après récolte, la production végétale et animale, la pêche et l'exploitation des forêts. Il préconise également le recours à la coopération régionale pour constituer des stocks alimentaires de réserve à l'échelle sous-régionale et régionale. L'OUA, en collaboration avec les organisations techniques compétentes, est disposée à mobiliser la volonté politique nécessaire pour atteindre l'objectif de l'autodépendance collective.

24. En conclusion, le représentant de l'OUA s'est déclaré préoccupé des graves contraintes qui freinent l'amélioration de la production alimentaire, entre autres les obstacles relatifs aux régimes fonciers, l'accès à la terre, l'action des prêteurs et des intermédiaires, la faible diffusion de techniques adaptées, les forts taux d'intérêt du crédit agricole et les problèmes de balance des paiements. L'orateur s'est élevé contre la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire qui est utilisée comme une arme politique dans les relations internationales. Il a appelé l'attention de la Conférence sur "l'Acte final de Lagos" qui fournit un cadre institutionnel et fixe les années cibles d'ici lesquelles les approches sectorielles vitales pourraient être réalisées, conduisant à la création d'un marché commun africain et même, pour finir, d'une communauté économique à l'horizon 2000.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

25. Dans son discours, M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a exprimé sa vive appréciation pour la coopération qu'il a rencontrée auprès du Directeur général, coopération qui a permis à la CEA et à la FAO d'entreprendre ensemble l'exécution d'un certain nombre de projets régionaux. On en trouve un exemple dans la préparation, par le Groupe de travail interinstitutions formé de l'OUA, de la CEA, de la BAD, du FIDA et du CMA et sous la direction technique de la FAO, du Programme d'action pour le développement de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique -

1980-1985, qui constitue le chapitre sur l'agriculture dans le Plan d'action de Lagos approuvé en avril 1980 par les chefs d'Etat et de gouvernement membres de l'OUA.

26. M. Adedeji s'est déclaré préoccupé de l'aggravation de la situation alimentaire en Afrique, qu'il attribue principalement à un soutien budgétaire insuffisant au secteur de l'agriculture, à des structures agraires imparfaites et à l'absence de politiques aptes à motiver les agriculteurs. Le Plan d'action de Lagos prescrit des mesures spécifiques pour améliorer la production et les disponibilités alimentaires. Il préconise des mesures techniques qui, si elles sont adoptées, permettront de faire des progrès sensibles en matière de réduction des pertes après récolte, que l'on souhaite réaliser à 50 pour cent d'ici 1985. Le Plan d'action expose également les améliorations techniques qu'il faudrait adopter dans les domaines de la production végétale et animale, de la pêche et de l'exploitation des forêts. Il demande aux Etats côtiers de réviser leurs accords de pêche. Il faudrait, avec l'appui de la recherche et de services de vulgarisation solides et bien informés, appliquer des politiques qui motivent suffisamment les agriculteurs. L'orateur a exhorté à la coopération régionale pour atteindre l'objectif d'autodépendance collective. Il a également demandé à la communauté internationale de fournir le concours financier nécessaire à l'exécution du Plan d'action.

Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

27. Pour le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), M. Vogel, l'autosuffisance alimentaire, la production et la sécurité alimentaires et enfin l'aide alimentaire sont des questions qui concernent le PAM. Les défis auxquels on se heurte dans ces domaines sont de dimensions mondiales. Récemment - a-t-il rappelé - le Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire a passé en revue la situation de l'alimentation et a estimé qu'il faudra, d'ici 1985, quelque 18 millions de tonnes d'aide alimentaire annuelle. Pourtant, cette aide n'a pas encore atteint l'objectif de 10 millions de tonnes fixé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation. La proposition du Directeur général de la FAO tendant à faire de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) une convention internationale comportant des clauses contraignantes se justifie, car les pays exposés aux catastrophes et aux calamités sont de plus en plus nombreux.

28. L'aide du PAM a atteint 122 millions de dollars E.-U. dont 34 pour cent ont été absorbés par l'Afrique. Les perspectives pour 1980 restent sombres, les besoins d'aide augmentant au Sahel, de même que les demandes provenant de l'Afrique de l'Est. Le PAM apporte par ailleurs un soutien à la production alimentaire dans certaines zones critiques, par exemple dans les zones de réinstallation de personnes déplacées et dans les régions dévastées par des crues, sécheresses ou autres calamités. Il faudra en 1985 4,5 à 5,5 millions de tonnes de produits alimentaires par an pour l'aide aux projets. Or, à l'heure actuelle, le PAM n'expédie que 1,5 million de tonnes aux projets bénéficiant d'une aide alimentaire. Il est donc indispensable que le PAM trouve un soutien auprès des donateurs afin d'améliorer ses livraisons.

29. Le Directeur exécutif du PAM a rappelé à la Conférence que le PAM apporte son soutien à des projets de développement rural vitaux, et plus spécialement à ceux qui favorisent une amélioration de l'environnement rural. Certains de ces projets contribuent à renforcer la participation des femmes aux activités de développement rural. En outre, le PAM s'efforce de rattacher ses programmes de développement à la sécurité alimentaire, par exemple en soutenant la constitution de réserves alimentaires nationales stratégiques, domaine dans lequel il joue un rôle de catalyseur. L'orateur a énuméré un certain nombre de projets entrepris dans différents pays avec l'appui de son Organisation. Le PAM, a-t-il fait observer, est donc bien adapté au développement agricole en Afrique et à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. C'est pourquoi, il devrait être considéré comme une institution dont le rôle est non pas de nourrir, mais d'utiliser l'aide alimentaire de façon à garantir un développement capital, dont l'objectif ultime est de répondre aux besoins des populations et en particulier des couches les plus pauvres.

Déclaration du Vice-Président du Conseil mondial de l'alimentation

30. Dans une brève déclaration, le Vice-Président du Conseil mondial de l'alimentation, M. Ghissasi, a dit que les problèmes relatifs à la détérioration de la situation en matière de production, de consommation et de sécurité alimentaires, ainsi que de nutrition, sont aussi des questions dont se préoccupe le CMA. Il a rappelé l'appel lancé récemment en vue d'aider les pays qui souffrent de pénuries alimentaires à élaborer des stratégies alimentaires nationales. Il a regretté que l'Afrique soit encore le continent dont la production alimentaire progresse le plus lentement, et à un rythme bien inférieur à celui de sa croissance démographique. C'est la raison pour laquelle un nombre croissant d'Africains souffrent de malnutrition. Le meilleur moyen d'aborder ce problème consisterait à adopter une stratégie appropriée en matière de production alimentaire; le CMA, a-t-il noté, participera volontiers à la mise au point de politiques et de programmes dans ce domaine. Quelque 17 pays d'Afrique se sont déclarés désireux de préparer des stratégies alimentaires et le CMA est disposé à les aider, mais purement à titre de catalyseur.

31. Le Vice-Président a déclaré que le CMA appuie vigoureusement les efforts que déploie le Directeur général en vue de mobiliser des ressources pour soutenir la production alimentaire et agricole. Il a félicité le Directeur général de son initiative tendant à faire de la Réserve alimentaire internationale d'urgence une convention internationale ayant force obligatoire et de sa proposition tendant à soutenir la balance de paiements des pays déficitaires à faible revenu. Il a déploré le protectionnisme croissant des politiques commerciales internationales et préconisé la libéralisation pour promouvoir les échanges.

Résumé des exposés nationaux

32. De nombreuses délégations ont exprimé, dans leurs exposés, leur profonde préoccupation à l'égard de la persistante détérioration de la situation alimentaire en Afrique. Elles ont souligné que, malgré l'abondance de ses ressources pédologiques, hydriques, animales, ichtyques et humaines, l'Afrique reste en proie à une situation alimentaire qui ne fait qu'empirer. Il est impératif maintenant de consolider l'indépendance politique des pays en satisfaisant les

besoins alimentaires, c'est-à-dire en supprimant les pénuries de vivres, la famine et la malnutrition.

33. Certaines délégations ont fait observer que des facteurs internes et externes jouent dans le fléchissement de la production alimentaire en Afrique. Des déséquilibres structurels dans l'évolution démographique ont bouleversé les rythmes de croissance respectifs de la production agricole et de la population. Cela tient en partie au fait que le secteur agricole n'a bénéficié que d'une attention marginale. Il est donc indispensable d'élaborer des politiques sectorielles appropriées, qui tiennent compte des besoins du développement rural.

34. Nombre de délégations ont indiqué que le problème alimentaire reste un souci fondamental de leurs gouvernements, qui ne ménagent pas leurs efforts pour arriver à l'autosuffisance alimentaire, tant en quantité qu'en qualité. Dans cette ligne, les gouvernements prennent des mesures, dont principalement:

- i) la collectivisation de la production agricole par le biais de la création d'exploitations agro-pastorales, le regroupement des producteurs en coopératives agricoles destinées à faciliter l'apport de services et du crédit agricole, ainsi que la mécanisation des travaux agricoles;
- ii) la constitution d'associations de paysans, de jeunes et de femmes, organisation de villages communaux;
- iii) la mobilisation de l'épargne dans les zones rurales pour soutenir le développement agricole;
- iv) l'organisation et la gestion d'exploitations d'Etat ou d'exploitations commerciales abandonnées par les grands planteurs étrangers;

enfin, la création d'unités agro-industrielles. D'autres mesures ont été conçues pour renforcer la participation de la population, tant des hommes que des femmes, jeunes compris, au développement. Des efforts sont aussi faits pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes grâce à la mise en place de l'infrastructure sociale indispensable pour arrêter l'exode rural. Certaines mesures comportent l'exécution de programmes visant à améliorer les structures agraires, relever et redistribuer les revenus et les richesses nationales. Dans plusieurs pays, il a fallu préparer et exécuter des programmes de reconstitution du cheptel, notamment par la lutte contre les épizooties, l'amélioration des pâturages, etc., ainsi que des programmes de réinstallation des victimes déplacées par des catastrophes.

35. D'autres mesures intéressent i) la mise en valeur des réserves d'eau souterraine et autres travaux d'infrastructure en faveur de l'agriculture tels que la construction de barrages, de réseaux d'irrigation, etc. nécessaires pour combattre la menace permanente de la sécheresse; ii) l'orientation de la recherche scientifique sur les besoins du développement; iii) l'amélioration des semences et des cheptels par la recherche et la sélection animale, et l'organisation d'un réseau de distribution rationnel pour mettre les produits améliorés à la disposition des agriculteurs; iv) l'emploi d'encouragements divers aux agriculteurs tels qu'exemptions d'impôts, subventions pour l'achat de facteurs de production, paiement de prix rémunérateurs et fixation des prix payés aux producteurs suffisamment à l'avance pour permettre aux agriculteurs d'établir leurs plans de production, de demander des services subventionnés et d'organiser la commercialisation de leurs produits. La formation des agriculteurs et du personnel technique reçoit aussi une attention prioritaire.

36. Dans le domaine des ressources halieutiques, certaines délégations ont décrit les mesures prises pour améliorer les pêches maritimes et intérieures. En ce qui concerne les forêts, on a fait observer que les gouvernements s'emploient à rationaliser leurs politiques forestières, en accordant une attention particulière au rôle de la forêt dans la conservation des sols et à son intégration au développement rural. De nombreuses délégations ont souligné que les programmes de reboisement ont pour objectif d'enrayer la progression du désert. Des mesures sont prises également pour soutenir la recherche et les institutions de formation dans le domaine de la foresterie.

37. Certains pays ont aussi pris des mesures aux fins ci-après: i) assurer des services de vulgarisation chargés de promouvoir la diffusion des techniques appropriées; ii) élaborer et exécuter des programmes pour la réduction des pertes après récolte, notamment par la lutte contre les ravageurs, et iii) favoriser les investissements dans le secteur agricole dans un cadre institutionnel, par exemple par la création de banques de développement agricole et l'élaboration de plans alimentaires nationaux, pour lesquels de nombreuses délégations ont demandé une assistance technique.

38. Certaines délégations ont regretté cependant que leurs efforts ne donnent pas les résultats voulus en raison de toute une série de facteurs contraires. Dans les pays du Sahel et dans d'autres zones arides et semi-arides, la sécheresse continue d'avoir des effets dévastateurs sur la production alimentaire; dans les pays insulaires, en particulier ceux du sud-ouest de l'océan Indien, qui ne disposent déjà que d'une faible étendue de terre à développer, les cyclones, sécheresses et autres calamités naturelles continuent d'endommager les cultures, le cheptel et les biens, avec une périodicité effrayante. Le criquet migrateur reste une menace considérable pour de nombreux pays. Tous ces facteurs joints aux difficultés de communication continuent de saper la capacité de ces pays d'assurer leur sécurité alimentaire.

39. L'urbanisation, en se développant, a perturbé la situation de l'emploi dans le secteur rural et agricole. Les efforts des pays ont aussi été déjoués par la hausse des prix des intrants techniques importés, en particulier pour les engrais dérivés du pétrole, et par les forts taux d'intérêt du crédit agricole. Il est regrettable que ces faits aient coïncidé avec un moment où les prix des produits agricoles exportables, qui restent la principale source de devises, étaient en baisse. La dégradation des termes de l'échange, déjà défavorables, et les augmentations des prix du pétrole ont été les principales causes du tarissement des réserves en devises et de l'alourdissement - du simple au double - de la dette de nombreux pays africains. C'est pourquoi de nombreuses délégations ont invoqué la nécessité de libéraliser les échanges pour développer le commerce d'exportation et déploré la tendance protectionniste manifestée actuellement par certaines nations développées en matière de politiques commerciales. Quelques délégations ont suggéré que, pour promouvoir la production alimentaire en Afrique, il conviendrait d'acheminer par l'intermédiaire du Programme FAO d'approvisionnement en engrais un certain pourcentage de l'aide pour les engrais fournie actuellement à titre bilatéral par des pays donateurs. Il faudrait aussi intensifier les investissements dans le secteur agricole.

40. De nombreuses délégations se sont félicitées de la collaboration qui s'est instaurée entre la FAO, la CEA et l'OUA pour préparer le Sommet de Lagos et qui a permis d'élaborer un programme d'action axé sur la sombre réalité que représente l'aggravation de la situation alimentaire et de la misère rurale en Afrique. Les années quatre-vingt devraient être, selon elles, une décennie d'action et de victoire sur le sous-développement et la misère rurale.

41. Quelques délégations de pays de langue portugaise, exprimant une opinion analogue, ont demandé à la FAO d'étudier avec une attention particulière la possibilité de lancer des programmes spécifiques pour leurs pays, dont la participation aux activités de développement de la FAO a été et reste handicapée par le problème linguistique. Elles ont également demandé à la FAO de créer dans l'un des pays de langue portugaise un centre de recherche et de formation en matière d'aquaculture travaillant dans cette langue; l'Angola a offert de l'accueillir si cette proposition est jugée réalisable.

42. Les délégations ont constaté que leurs efforts trouvent dans la FAO une alliée proche et que celle-ci joue un rôle de pionnier à l'égard du problème du développement agricole. Elles ont rendu particulièrement hommage au Directeur général pour les mesures qu'il a déjà prises pour donner suite aux décisions prises au cours de la dernière Conférence régionale pour l'Afrique tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Elles ont aussi loué son initiative de convoquer l'importante Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), ainsi que les mesures qu'il a prises pour en mettre rapidement en oeuvre les résolutions. Ont été mentionnés tout particulièrement ses initiatives et ses efforts en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires pour soutenir l'application du Programme d'action de la CMRADR. La Conférence lance un appel aux institutions donatrices pour qu'elles répondent à ses efforts en fournissant des ressources accrues. La Conférence a par ailleurs pris note avec satisfaction des dispositions prises par le Directeur général en vue de créer un Centre régional pour le développement rural intégré en Afrique (CDRIA). Les délégations des pays qui n'ont pas encore ratifié l'accord ont indiqué que leurs gouvernements s'y employaient à travers la filière législative appropriée. Les délégations du Ghana, de la Sierra Leone, de l'Egypte et du Mozambique ont informé la Conférence que la ratification de l'accord était proche. Le Kenya a fait savoir que le gouvernement l'avait déjà ratifié. La coopération régionale a rencontré un soutien total, notamment quand elle vise l'objectif de l'autodépendance collective. Un appel a été lancé pour que soit mise en oeuvre la recommandation de Nairobi touchant le Plan d'action relatif à la CTPD. A cet égard, de nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne d'une part le projet pilote de Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique, et d'autre part la zone commerciale préférentielle envisagée pour l'Afrique orientale et australe. De tels programmes devraient favoriser la coopération intrarégionale en matière commerciale.

43. La proposition du Directeur général tendant à faire de l'actuelle Réserve alimentaire internationale d'urgence une convention internationale a été puissamment appuyée. Il en a été de même pour sa proposition concernant les facilités de financement des achats alimentaires; le Fonds monétaire international a été invité à soutenir cette proposition. La Conférence a aussi vigoureusement

souscrit aux efforts déployés par le Directeur général pour renforcer la sécurité en général.

44. La Conférence s'est déclarée entièrement satisfaite de l'action menée par la FAO en Afrique et de la façon dont elle est dirigée. Un grand nombre de délégations ont fait des déclarations en faveur de la réélection de M. Edouard Saouma au poste de Directeur général de la FAO.

Autres déclarations

45. Dans une brève allocution, le Vice-Président du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), M. Moïse Mensah, a informé la Conférence que l'une des caractéristiques du Fonds est qu'il constitue une entreprise coopérative exemplaire entre pays industrialisés, pays producteurs et exportateurs de pétrole (OPEP) et pays en développement. Son principal objectif est de mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à l'essor agricole de ses Etats Membres en développement, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'amélioration des conditions de vie des petits agriculteurs et des paysans sans terre, qui sont le groupe cible du Fonds.

46. Au cours de ses deux premières années de fonctionnement, le FIDA a engagé environ 500 millions de dollars E.-U. en prêts et subventions. L'Afrique a bénéficié de douze prêts d'une valeur de 140 millions de dollars E.-U., dont 80 pour cent accordés à des conditions extrêmement favorables, et de 60 pour cent des subventions faites par le Fonds pour financer l'assistance technique. Sur les 12 projets, approuvés par le Fonds, 8 concernent le développement rural intégré, 2 l'aménagement des parcours et le développement de l'élevage, et les deux derniers visent à développer le crédit aux petits agriculteurs et à renforcer les institutions agricoles.

47. Depuis 1979, plusieurs missions d'élaboration de programmes ont été organisées pour permettre au Fonds de soutenir d'autres projets d'assistance. Le Fonds s'est fixé pour objectif de financer au moins un projet dans chacun des pays africains d'ici 1985. M. Mensah s'est félicité de l'aide que le FIDA reçoit de la FAO pour l'élaboration des projets dans la filière. Le Fonds fait par ailleurs tout son possible pour intensifier sa coopération avec les Etats Membres dans le but de promouvoir le développement de la production alimentaire. L'action du FIDA étant particulièrement axée sur l'amélioration des capacités et des conditions sociales des agriculteurs, elle exige la participation active des institutions locales à la préparation et à la conception des projets. A cette fin, le FIDA apporterait une assistance technique aux Etats Membres pour renforcer les compétences locales ainsi que l'analyse et la préparation des projets.

48. En conclusion, l'orateur a noté que le financement des projets soulève également le problème de la reconstitution des ressources. Il a exprimé au Directeur général sa vive appréciation pour les efforts que celui-ci déploie afin de mobiliser des ressources susceptibles d'augmenter et de reconstituer celles du FIDA. Il est donc souhaitable de réapprovisionner le Fonds pour la période triennale 1981-1983, et l'orateur a demandé que cela soit fait avant la

fin de 1980 de façon à permettre au FIDA de poursuivre ses opérations. Des consultations, a-t-il dit, auront lieu bientôt.

49. Quelques observateurs de pays membres n'appartenant pas à la Région ont à leur tour exprimé l'inquiétude que leur inspirent la détérioration de la situation alimentaire en Afrique et les énormes problèmes qu'elle soulève sur le plan humain et pour lesquels s'impose une étroite association entre l'Afrique et le monde développé et en développement. Certains de ces problèmes appellent une approche scientifique rationnelle que la FAO et d'autres organisations techniques bilatérales peuvent offrir. Leurs pays sont disposés à fournir une aide mais certains problèmes de nature politique ne sont pas de leur compétence; ils peuvent jouer un rôle consultatif, mais les décisions appartiennent aux responsables politiques des pays en développement. Ils ont noté que les problèmes structurels et institutionnels du développement agricole échappent au contrôle des pays, surtout quand ils sont liés aux violentes fluctuations des cours mondiaux des produits et du pétrole, aux tendances inflationnistes qui sévissent à l'échelle mondiale, etc. D'autres problèmes exerçant un effet direct sur le développement agricole et exigeant donc un effort coopératif à l'échelle internationale, concernent des domaines tels que la recherche, l'aide sous forme de capitaux, la sécurité alimentaire, etc. Mention a été faite de la IIe Convention de Lomé et de sa gamme d'activités d'assistance, technique et financière.

50. Un représentant de l'ONUDI s'est félicité de l'excellente coopération qui existe entre la FAO et son Organisation, qui s'intéresse aussi au développement rural. Certaines industries reposant sur l'agriculture ou liées à ce secteur peuvent contribuer à l'amélioration des revenus et à la création d'emplois dans les zones rurales traditionnellement sous-développées.

51. Un représentant de la Banque arabe de développement économique en Afrique a informé la Conférence que le fléchissement de la production alimentaire était aussi le souci de son Organisation et que la Banque finançait en priorité des projets de développement agricole visant à stimuler la croissance, à développer l'infrastructure agricole, etc. Depuis 1975, la Banque accorde des crédits généraux au faible taux de 3 pour cent. Quelque 90 millions de dollars E.-U. ont été alloués pour soutenir des projets intéressant l'alimentation et le développement agricole, notamment dans les domaines du développement rural intégré, de la production animale et végétale, etc. La Banque, a-t-il dit, agit aussi en tant que catalyseur en ce qu'elle achemine des capitaux arabes vers le secteur de l'agriculture.

52. Outre le soutien accordé aux secteurs traditionnels, la Banque s'intéresse aussi à des projets de remise en état dans des zones frappées par des catastrophes naturelles. Ainsi, répondant à un appel de la FAO, la Banque a donné quelque 50 millions de dollars pour des projets de ce type exécutés par la FAO, par exemple pour la construction de points d'eau, de silos, pour l'amélioration de l'élevage, etc. Plusieurs pays ont bénéficié de cette aide. La Banque apporte, enfin, un soutien à des organisations intergouvernementales comme l'OICMA, l'OCLALAV, etc.

Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région

53. M. Samba Cor Sar, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a introduit le document ARC 80/9 qui traite de la mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région. La période étudiée, a-t-il déclaré, a une importance significative car elle correspond à une charnière dans les programmes prioritaires de la FAO qui ont été orientés de façon à répondre aux besoins des pays membres. Cette orientation s'est trouvée renforcée lorsque, à la récente Conférence au sommet de Lagos, les chefs d'Etat et de gouvernement membres de l'OUA ont souscrit aux domaines d'action prioritaires de la FAO concernant l'avenir du développement agricole. Cette période est remarquable aussi en raison de l'intensification des consultations entre la FAO et ses Etats Membres. Ainsi, l'Organisation a pu remanier ses programmes prioritaires en fonction des souhaits des pays membres. M. Sar a également passé en revue quelques programmes, portant notamment sur les ZEE, la trypanosomiase, la lutte contre les criquets et autres ravageurs, le Plan alimentaire régional, le développement des forêts, etc. Ces programmes exigeront un soutien financier; aussi la FAO devra-t-elle faire tout son possible pour mobiliser des ressources. La FAO, a-t-il dit, aidera aussi à préparer des projets aptes à bénéficier du soutien du PNUD pendant le troisième cycle de programmation.

54. Au cours d'un bref débat, il a été recommandé à la FAO de tenir compte du Plan d'action du Sommet de Lagos pour préparer son programme de travail. Concernant la coopération, on a fait observer que certains pays n'ont pas les moyens de créer de coûteuses institutions de formation, comme le sont par exemple les établissements de formation vétérinaire. Ils auraient parfois avantage à partager ce genre de facilités. Quelques délégations ont noté que, souvent, quand on prépare des programmes prioritaires, on ne s'intéresse qu'au continent, les îles ne pouvant compter que sur des interventions ad hoc au moment de catastrophes. Un appel a été adressé à la FAO pour qu'elle entame une action en vue de mettre en place un dispositif permanent chargé du problème des îles, comme cela a été fait pour d'autres zones sujettes à des catastrophes. La FAO pourrait aussi favoriser le renforcement des structures sous-régionales et l'échange des données résultant des projets mis en oeuvre dans la région afin d'éviter le chevauchement des efforts.

Activités des organismes régionaux de la FAO

55. M. Samba Cor Sar, Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, a présenté brièvement le document ARC/80/10, qui traite de la situation des commissions régionales des pêches, des forêts, de l'alimentation et de la nutrition, et des statistiques agricoles. Il a exprimé l'espoir que la Conférence étudierait des mesures propres à améliorer l'efficacité de ces organismes, et formulerait des recommandations concrètes à ce sujet.

56. Concernant les activités de la Commission des statistiques agricoles, on a fait observer que les statistiques sont à la base de tout travail d'élaboration des politiques. C'est pourquoi, il a été recommandé que la Commission apporte son concours à l'amélioration des services des statistiques agricoles dans la région, afin de favoriser des progrès dans ce domaine.

Examen et suivi du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) en Afrique

57. La Conférence a examiné le document ARC/80/2 qui récapitule brièvement les principales recommandations de la dixième Conférence régionale, ainsi que le Programme d'action de la CMRADR. Ce document présente ensuite un résumé des conclusions de la Conférence mondiale et des mesures de suivi prises aux échelons international et régional et passe en revue les programmes en cours concernant le développement rural. Enfin, il souligne que le développement rural est une nécessité pour la région et attire particulièrement l'attention sur les besoins des plus démunis; il met en évidence les exigences de l'évaluation, du contrôle et de la mise au point des politiques et montre qu'il est important que les pays s'engagent à intensifier leurs efforts au profit du développement rural.

58. Au cours de cet examen, la Conférence a unanimement félicité la FAO pour le travail déjà accompli concernant le suivi de la CMRADR et souscrit aux recommandations contenues dans le document. Elle a constaté que le développement rural a une importance capitale pour l'Afrique, étant donné que 70 pour cent environ de ses habitants vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leur subsistance de l'agriculture. Toute percée dans le domaine du développement rural profitera donc à la masse de la population. C'est pour cette raison que de nombreux délégués ont félicité la FAO pour la part qu'elle prend à la promotion du développement rural aux échelons national, régional et international. Ils ont particulièrement loué l'action menée par la FAO en tant que chef de file pour amener d'autres institutions à soutenir des actions en faveur de la réforme agraire et du développement rural. En conséquence, la Conférence réaffirme que la FAO, en tant que chef de file et en collaboration avec les autres membres du système des Nations Unies, devrait faire office de catalyseur et de coordonnateur de l'assistance technique et financière dispensée, aux échelons national et régional, aux pays qui en font la demande pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR.

59. La Conférence note cependant que les pays doivent absolument s'efforcer de résoudre les problèmes de réforme agraire et de développement rural signalés par la CMRADR et s'engager à mettre en oeuvre les résolutions de ladite conférence.

60. En ce qui concerne la mobilisation de ressources financières à l'appui du Programme d'action, la Conférence prend note avec reconnaissance des efforts déployés par la FAO pour réunir des fonds. Elle souscrit donc vigoureusement aux dispositions prises par le Directeur général, conformément aux résolutions de la CMRADR et de la Conférence de la FAO, pour obtenir des contributions volontaires qui concourent à la mise en oeuvre du Programme d'action et viennent s'ajouter aux autres ressources extra-budgétaires dont la FAO dispose à cette fin.

61. De nombreuses délégations ont décrit les mesures prises actuellement dans leurs pays en conformité du Programme d'action de la CMRADR. Considérant la terre comme une ressource fondamentale pour le développement, nombre d'entre elles ont indiqué que beaucoup de ruraux n'ont encore pas accès à la terre, mais que plusieurs pays ont pris ou sont en train de prendre des mesures pour

rationaliser les systèmes fonciers. Quelques délégations ont souligné que les efforts doivent être principalement axés sur la mise en valeur des terres moyennant une protection et une conservation aptes à préserver l'équilibre des écosystèmes dans les zones arides et semi-arides de la région. Elles ont demandé que les diverses institutions qui s'occupent d'exécuter des programmes de développement agro-sylvo-pastoral en cours ou proposés, spécialement dans les pays du Sahel, coordonnent leurs efforts. La Conférence se déclare satisfaite des efforts actuellement déployés pour combattre la menace de la trypanosomiase; grâce à eux, il sera possible de mettre davantage de terres à la disposition de l'agriculture et de l'élevage. Elle souligne aussi la nécessité d'intensifier le programme de lutte contre la trypanosomiase et de mise en valeur des zones assainies, de façon à accroître la production agricole et animale dans la région.

62. Un certain nombre de délégations ont également indiqué comment les populations rurales sont associées à la prise des décisions concernant le développement, en particulier par l'intermédiaire de leurs coopératives d'agriculteurs, des organisations paysannes et autres formes d'associations. On a fait observer que le développement rural est entravé par un manque de savoir-faire technique de la part du cultivateur, par l'incapacité à assurer des services de vulgarisation efficaces faute d'un réseau de routes secondaires, de facilités de transport et d'alimentation en eau des campagnes, par le coût élevé des intrants agricoles, les forts taux d'intérêt du crédit agricole, enfin par manque d'information sur les derniers progrès de la technique. L'élimination de ces goulots d'étranglement améliorerait l'accès aux divers services, notamment de commercialisation, de crédit à l'agriculture, de vulgarisation, etc.

63. Conjuguées avec des mesures destinées à améliorer et développer les programmes d'éducation rurale et de formation, ces dispositions permettraient d'alléger les contraintes qui retardent le développement rural et d'améliorer les perspectives de progrès. A cette fin, la Conférence recommande aux gouvernements de prendre des mesures en vue de mettre en place, au niveau approprié, des mécanismes nationaux de coordination interministérielle, et de prendre des **dispositions** efficaces pour que les chercheurs des facultés d'agriculture travaillent en liaison avec les vulgarisateurs des ministères de l'agriculture et que les bénéfices des recherches accomplies par les universités des pays membres arrivent jusqu'aux populations rurales.

64. Quelques délégations ont indiqué que la tâche de coordonner, planifier et surveiller les progrès accomplis en matière de développement rural avait été confiée à des institutions nationales existantes ou à des organismes de création récente. Certaines ont mentionné aussi que des mesures étaient prises pour promouvoir la participation des femmes au développement.

65. La Conférence reconnaît d'une manière générale que le problème essentiel dans toute action de développement rural est celui des ruraux économiquement faibles. Elle note avec satisfaction que les efforts de développement rural mettent l'accent sur les ruraux pauvres. Pour cela, tout programme de développement rural doit viser à fournir l'infrastructure sociale, économique, agricole et commerciale de base nécessaire pour améliorer d'une part les conditions de

vie en milieu rural et d'autre part la distribution des facteurs techniques de production, les services de vulgarisation, la commercialisation, ainsi que pour arrêter l'exode des populations rurales vers les centres urbains. On a noté cependant que les efforts accomplis pour accroître le bien-être des populations rurales sont contrecarrés par les conditions défavorables des termes de l'échange, par des déséquilibres dans les relations économiques internationales et par l'insuffisance des ressources nationales.

66. Ayant fait ces remarques, la Conférence souscrit à la proposition d'établir des points de repère pour des indicateurs sociaux susceptibles d'être utilisés pour surveiller les progrès futurs. Elle note avec satisfaction et approuve l'intention de la FAO d'offrir une assistance technique aux pays qui souhaitent établir de tels points de repère. De nombreuses délégations ont recommandé que les demandes d'assistance technique émanant des pays soient financées par le Fonds spécial, et certains délégués ont demandé une aide à ce titre.

67. Clarifiant certains points, le Secrétariat a répété qu'il était temps d'agir pour mettre en oeuvre ce que les gouvernements désiraient accomplir à l'échelon national. En ce qui concerne le Fonds spécial, la Conférence a appris que la FAO avait été en mesure, à ce jour, d'obtenir une promesse de contribution d'un montant total de 10 millions de dollars E.-U. avant 6 mois. On recourra au Fonds pour soutenir des actions nationales, et des directives sont en cours d'élaboration concernant son utilisation. Des demandes d'assistance technique parviennent déjà pour les domaines prioritaires ci-après: i) accès à la terre ou aux facteurs de production, comme faisant partie des mesures qui reçoivent un soutien de façon à susciter des changements structurels dans les systèmes de tenure; ii) participation des populations, qui reste le pilier du développement rural; iii) établissement d'indicateurs socio-économiques pour mesurer les progrès et améliorations; les pays intéressés ont accepté d'établir des points de repère nationaux; iv) diffusion de renseignements et v) renforcement des programmes d'éducation et de formation en faveur du développement rural.

Rapport intérimaire sur la création du Centre régional de développement rural intégré

68. Ayant examiné le document ARC/80/3, la Conférence a appris qu'une Consultation gouvernementale s'est tenue à Arusha (Tanzanie), du 18 au 21 septembre 1979, et a adopté un accord portant création du Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CDRIA). Les gouvernements de 34 Etats africains étaient représentés et ont signé l'acte final relatif à l'accord. Dix-neuf représentants ont également signé l'accord lui-même au nom de leurs gouvernements. En avril 1980, six pays à savoir la Tanzanie, le Botswana, le Cap-Vert, la Haute-Volta, la Zambie et le Zaïre ayant ratifié l'accord, le Centre est devenu opérationnel et le Conseil d'administration devrait se réunir sous peu. Les objectifs du Centre sont d'appuyer les actions nationales et de promouvoir la coopération régionale dans le domaine du développement rural intégré en Afrique par l'intermédiaire d'un réseau d'institutions nationales situées dans les Etats Membres, et d'être au service desdits Etats pour ce qui touche au développement rural intégré.

69. Les délégations ont approuvé à l'unanimité la création et l'entrée en opération du CDRIA qui pourra, en collaboration avec un réseau d'institutions nationales de développement rural, contribuer au suivi du Programme d'action de la CMRADR. Elles ont aussi lancé un appel aux pays qui n'ont pas signé l'accord pour qu'ils le fassent. Certaines délégations, dont les gouvernements n'ont pas encore ratifié l'accord ou déposé l'instrument d'adhésion audit accord, ont indiqué que des mesures appropriées étaient prises en ce sens. Quelques-unes d'entre elles ont cependant fait observer que le CDRIA doit avoir une vocation pratique et non devenir un autre centre de recherche sociale. Il devrait être en mesure de fournir aux gouvernements des orientations en matière de développement rural et par ailleurs prendre acte de la diversité d'approche des divers pays à l'égard du développement rural, au lieu d'adopter une option globale régionalisée. Il a été également suggéré que le Centre s'occupe de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, conformément au Plan d'action de Nairobi.

70. Quelques délégations ont enregistré avec satisfaction les progrès accomplis concernant la préparation du Programme de travail et budget (PTB) prévu pour le CDRIA, mais ont insisté pour que le PTB ne soit pas envoyé uniquement aux pays qui ont déjà ratifié l'accord, mais à tous les membres potentiels du Centre. Clarifiant certains points, le Secrétariat a fait observer que le projet de PTB serait distribué. Le Secrétariat a en outre informé le Comité que trois documents étaient en cours de préparation et seraient distribués. Ce sont i) le PTB, ii) le Règlement financier et iii) le Règlement intérieur. Le Centre sera créé quand le Conseil d'administration se réunira. Cette réunion devrait être précédée d'une session non officielle du Comité technique, qui se tiendra de préférence à l'occasion de la prochaine session du Conseil de la FAO (Rome, novembre 1980).

Incidences régionales de l'action internationale visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale

71. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document ARC/80/4 qu'accompagnaient deux suppléments, l'un fournissant des extraits pertinents du rapport de la cinquième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'autre contenant des versions révisées et à jour de quelques-uns des tableaux statistiques figurant dans le document de base. Elle a estimé que le document du Secrétariat offrait un tableau général complet de la question et a exprimé son plein appui à l'égard des "Propositions pour une action future", contenues dans la Section III du document.

72. La Conférence reconnaît que la solution fondamentale au problème de la sécurité alimentaire en Afrique consiste à accroître les disponibilités alimentaires produites dans la région elle-même. C'est pourquoi les problèmes de développement rural, d'accroissement de la production vivrière et de réduction des pertes de produits alimentaires après récolte (examinés sous d'autres points de l'ordre du jour) sont, à long terme, les éléments les plus importants de la sécurité alimentaire.

73. Concernant la réduction des pertes après récolte, la Conférence insiste sur l'importance qui s'attache à améliorer à cet effet les installations d'entreposage. La Conférence se félicite du Programme d'action de la FAO pour la prévention des pertes après récolte, mais fait observer que, outre des avis techniques et une aide à la mise au point de méthodes appropriées, il faut à la fois un travail de vulgarisation et des facilités de crédit pour faire en sorte que ces méthodes trouvent des adeptes.

74. La Conférence reconnaît que de nombreux pays de la région se trouvent actuellement dans une situation particulièrement précaire en ce qui concerne les disponibilités alimentaires. La sécheresse a été particulièrement sévère et nombre de pays n'ont pas même été en mesure de couvrir leurs besoins les plus urgents d'importations alimentaires. Un nouveau cycle d'activité acridienne menace au Nigéria et au Cameroun. La Conférence note que le Système d'alerte rapide de la FAO a recensé, dans la région, 23 pays souffrant de pénuries alimentaires. Les ressources mondiales totales obtenues pour l'aide alimentaire d'urgence ont été insuffisantes et, compte tenu de la part accrue accordée au titre de l'aide aux réfugiés, l'assistance disponible pour les populations frappées par des calamités naturelles a été moins importante. La Conférence lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'aide supplémentaire nécessaire pour faire face aux actuels besoins d'urgence de la région.

75. La Conférence a pris note des conclusions qui se dégagent du document, selon lesquelles la production vivrière de la région est restée en retard par rapport à la croissance démographique, de sorte que la consommation a dû être satisfaite moyennant une dépendance accrue à l'égard des importations céréalières. Même si un accroissement de la production et une réduction des pertes assuraient une meilleure autosuffisance, il serait encore nécessaire d'importer certaines quantités de céréales, quoique au prix d'une moindre dépendance. La Conférence estime qu'il faudrait aussi envisager, comme alternative, de modifier les modes de consommation pour diminuer les besoins d'importation. Elle reconnaît que la tendance à consommer de plus en plus d'aliments importés, ou dont la culture présente des risques, au détriment des aliments de base traditionnels et agronomiquement bien adaptés, devrait être découragée au moyen de politiques des prix et de programmes de recherche nutritionnelle.

76. On a fait observer que, pour certains pays, les renseignements communiqués concernant les tendances récentes de la production vivrière ne permettent pas de juger des disponibilités alimentaires intérieures, car ils englobent des produits d'exportation tels que le sucre. C'est un élément dont il faut tenir compte dans les critères utilisés pour définir les pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire. On a signalé aussi que l'emploi des données nationales pour évaluer la situation alimentaire d'un pays pouvait conduire à des erreurs dans le cas de pays où il suffit qu'interviennent des fluctuations climatiques locales pour que les conditions des cultures et les disponibilités alimentaires accusent de grosses différences d'une zone à l'autre.

77. On a souligné que les propositions contenues dans le document concernant une action future ne devaient pas être considérées comme exhaustives. La

Conférence a été invitée à se pencher sur la nécessité d'une action internationale sur les prix des facteurs de production agricole, tels que engrais, machines et pesticides, dont la plupart doivent être importés par les pays africains. On a insisté aussi sur la nécessité d'améliorer les prix des produits d'exportation sur les marchés internationaux, car ils contribuent à assurer la sécurité alimentaire des populations de la région.

78. La Conférence s'est déclarée satisfaite du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO et de son Programme d'aide à la sécurité alimentaire (PASA). Ces deux activités, estime-t-elle, contribuent réellement à la sécurité alimentaire de la région. Concernant les systèmes d'information et d'alerte rapide sur la situation alimentaire, la Conférence reconnaît qu'ils constituent un préalable essentiel à une amélioration de la sécurité alimentaire et se félicite de l'aide apportée par la FAO aux gouvernements désireux de mettre en place des systèmes nationaux ou d'améliorer les leurs. On a fait remarquer que, pour certains petits pays ou pour les zones dans lesquelles les conditions agro-climatiques débordent les frontières, il conviendrait d'envisager des systèmes d'alerte rapide associant plusieurs pays.

79. La Conférence note que, outre le soutien spécial accordé au CILSS, onze pays de la région reçoivent maintenant du Programme d'aide à la sécurité alimentaire (PASA) une assistance pour améliorer leur situation dans ce domaine. La planification et la constitution de réserves alimentaires nationales sont un élément vital de la sécurité alimentaire et il importe de mobiliser une aide extérieure en faveur de ces activités. A long terme, on espère que la production céréalière augmentera suffisamment pour permettre d'entretenir les stocks de réserve au moyen de la production locale ou de celle d'autres pays de la région, mais leur constitution initiale devra souvent se faire avec des céréales importées, aussi la Conférence demande-t-elle aux donateurs de considérer plus favorablement la possibilité d'utiliser l'aide alimentaire pour les besoins de la sécurité alimentaire. La Conférence espère que la portée du Programme pourra être élargie de façon à couvrir un plus grand nombre de pays et que l'on pourra disposer à cette fin de davantage de ressources.

80. La Conférence a été informée des activités entreprises conjointement par la FAO et le CILSS. Concernant l'étude de faisabilité relative à un programme coordonné national et sous-régional de sécurité alimentaire, la FAO devrait soumettre avant la fin de 1980 un rapport qui sera ensuite examiné au cours d'une réunion ministérielle. Il est probable que l'on proposera le renforcement des stocks nationaux, avec coordination au niveau sous-régional. Il faudrait que les stocks de céréales atteignent 350 000 tonnes et cela demandera des investissements énormes. La Conférence lance un appel aux donateurs et aux institutions internationales de financement pour qu'ils apportent leur appui dès qu'un plan aura été arrêté pour le Programme de réserve sous-régional.

81. La Conférence se déclare satisfaite des dispositions prises actuellement pour étudier la possibilité de détenir, au niveau sous-régional, des réserves alimentaires collectives dans le Sahel. Elle estime que les programmes sous-régionaux, en combinant le renforcement des stocks nationaux et la constitution d'une réserve sous-régionale comme deuxième ligne de défense, pourraient

utilement contribuer à la sécurité alimentaire régionale. A cet égard, la Conférence note que les chefs d'Etat de l'Afrique australe, lors de leur récente Conférence au sommet, sont convenus d'accorder une attention prioritaire à la possibilité de coordonner les politiques nationales de réserve et de faciliter les échanges entre Etats.

82. La Conférence reconnaît qu'il convient d'étudier plus avant les avantages des réserves sous-régionales pour d'autres parties de la région. Elle estime également qu'il faudrait examiner plus à fond l'intérêt d'accords mutuels en matière de commerce des produits alimentaires. Ces accords pourraient prendre la forme de prêts de denrées entre pays de la région, contre remboursement en espèces ou en nature; dans d'autres circonstances, l'organisation d'importations conjointes permettant de réduire les frais de transport et de manutention pourrait être avantageuse.

83. En ce qui concerne d'autres aspects généraux de cette question, la Conférence exprime l'opinion que, sur le plan des initiatives prises depuis l'adoption de l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, les progrès accomplis sont décevants. Les négociations relatives à un nouvel Arrangement international sur les céréales ont été ajournées, bien qu'une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire ait été adoptée. Toutefois, celle-ci ne sera en vigueur que jusqu'en juin 1981 et, si les quantités de céréales en cause (7,6 millions de tonnes) sont notablement plus élevées que ce que prévoyait la Convention précédente, elles restent au-dessous de l'objectif minimum de 10 millions de tonnes établi par la Conférence mondiale de l'alimentation. La Conférence note avec regret que les allocations totales de céréales pour l'aide alimentaire à toutes fins n'ont été que de 9 millions de tonnes en 1979-80, contre 9,7 millions de tonnes expédiées au cours de la campagne précédente, et que les promesses de contributions au PAM n'ont pas encore atteint les objectifs fixés ni pour 1979-80 ni pour 1981-82.

84. La Conférence exprime son entier soutien au Plan d'action du Directeur général sur la sécurité alimentaire mondiale. Elle se félicite de la décision prise par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa dernière session de créer un groupe de travail spécial chargé d'examiner la mesure dans laquelle les arrangements existants permettent effectivement d'être mieux préparés à affronter des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. La Conférence souscrit aux initiatives prises par le Directeur général pour transformer la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU), qui fonctionne actuellement sur une base informelle et volontaire, en une convention ayant force obligatoire et elle exprime l'espoir que l'objectif annuel minimum de 500 000 tonnes de céréales fixé pour la réserve soit rapidement atteint.

85. La Conférence appelle l'attention sur les grandes difficultés qu'éprouvent de nombreux pays de la région à trouver les devises nécessaires pour payer d'indispensables importations de produits alimentaires et, à cet égard, exprime l'espoir que le Fonds monétaire international examinera d'urgence et avec la plus grande attention la proposition relative à l'octroi d'un soutien accru à la balance de paiements des pays qui ont un déficit alimentaire pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs dépenses alimentaires.

86. Le Comité technique de la Conférence a décidé de créer un groupe informel chargé de préparer l'"avant-projet" d'une éventuelle résolution sur la sécurité alimentaire, pour examen en session plénière. Ce groupe officieux a préparé un texte qui a été distribué sous le titre d'"avant-projet de résolution 1/80".

Plan alimentaire régional pour l'Afrique (AFPLAN) - Mesures de suivi prises aux niveaux national, sous-régional et régional

87. La Conférence, ayant examiné le document ARC/80/5 et la version révisée du Plan alimentaire régional, exprime sa satisfaction pour les renseignements fournis par le Secrétariat sur les principales activités de suivi entreprises par les Etats Membres et par les organisations intergouvernementales en Afrique, en réponse à la résolution 4/78 d'Arusha concernant le Plan alimentaire régional pour l'Afrique.

88. Elle note avec satisfaction que le Plan alimentaire régional a été approuvé aux plus hauts niveaux politiques en Afrique. Elle a appris que, sur la base des éléments contenus dans le Plan, la FAO a préparé, en collaboration avec l'OUA, la CEA, la BAD, le FIDA et le CMA, un programme d'action pour la période 1980-1985. Ce programme fait maintenant partie du Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia relative au développement économique de l'Afrique adopté par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA à l'occasion du Sommet économique qui s'est tenu à Lagos en avril 1980.

89. La Conférence se déclare très inquiète de la constante aggravation de la situation alimentaire dans la région. Les taux de croissance démographique sont restés élevés dans la plupart des pays africains et n'ont pas été accompagnés d'accroissements équivalents de la production vivrière. En conséquence, le déficit alimentaire s'est encore creusé et les pays sont devenus de plus en plus tributaires des importations, de céréales en particulier. Aujourd'hui en Afrique, pour tout un chacun, les vivres sont en moyenne sensiblement moins abondants que ce n'était le cas il y a dix ans, et les normes diététiques moyennes sont tombées au-dessous des besoins nutritionnels. La faim, la malnutrition et l'épuisement frappent chaque année davantage de personnes. Les causes immédiates de cet état de dépression sont liées aux dégâts provoqués par les maladies et les ravageurs, aux sécheresses périodiques, à la diffusion inadéquate de techniques améliorées et adaptées, à l'insuffisance et au caractère inapproprié de la recherche, à l'inefficacité des services de vulgarisation et autres, au manque d'infrastructures rurales. Les mauvais résultats du secteur de l'alimentation et de l'agriculture dans de nombreux pays africains reflètent des contraintes aussi bien socio-économiques qu'institutionnelles qui bloquent l'apport de ressources à ce secteur et contrarient le renforcement de la productivité en milieu rural.

90. Depuis la crise alimentaire du début des années soixante-dix, la plupart des pays africains attribuent la plus haute priorité au développement de leurs secteurs alimentaire et agricole. De nombreux délégués ont déclaré que leurs gouvernements considèrent le développement du secteur agricole comme le moyen de stimuler la croissance économique nationale, de distribuer plus équitablement les revenus entre collectivités rurales et urbaines et d'améliorer le

niveau de vie de la population rurale. C'est dans cette optique d'un développement plus vaste que la plupart des gouvernements africains ont conçu des politiques et programmes alimentaires s'intégrant dans leurs plans nationaux et sectoriels. La Conférence a appris que la FAO utilise aussi cette approche pour aider les pays à préparer leurs stratégies et programmes de développement alimentaire. Elle se félicite que la FAO ait pris l'initiative de lancer des missions d'examen des stratégies, qui aideront les gouvernements à effectuer ce travail, à remanier les politiques et programmes existants et à identifier les nouvelles priorités. La Conférence invite le PNUD et les autres organismes de financement à fournir les fonds nécessaires pour que la FAO puisse monter de telles missions.

91. Dans la plupart des pays africains, l'année 1980 a marqué le terme des plans de développement nationaux adoptés vers la fin des années soixante-dix. Comme de nouveaux plans de développement sont actuellement à l'étude, c'est le moment pour les gouvernements d'élaborer ces plans en tenant compte de l'objectif qui vise à inverser d'ici 1985 la tendance décroissante de l'auto-suffisance alimentaire. Le Plan alimentaire régional, qui offre le cadre sous-régional nécessaire, mérite d'être pris en considération.

92. Les délégués et représentants des organisations intergouvernementales ont informé la Conférence des politiques, programmes et projets qu'ils ont entrepris en réponse à la résolution 4/78 d'Arusha. La Conférence note avec satisfaction que ces activités cadrent bien avec les priorités indiquées dans le Plan alimentaire régional; elle s'inquiète néanmoins de ce que les énormes efforts déployés par les gouvernements et par les organisations intergouvernementales, avec le soutien des institutions internationales, n'aient pas encore permis de réduire le déficit alimentaire. Pour inverser le fléchissement de l'autosuffisance alimentaire, il faut des efforts soutenus et beaucoup mieux concertés. Comme les conditions varient de pays à pays, il n'existe pas de "recette" toute faite dont les gouvernements pourraient s'inspirer pour tenter de résoudre leurs problèmes alimentaires. Cependant, sur la base des renseignements fournis par les délégués, la Conférence a été en mesure de cerner trois domaines prioritaires qui méritent une attention urgente et immédiate, à savoir: la lutte contre les ravageurs et les maladies, la formation et le renforcement des institutions aux niveaux national, sous-régional et régional; enfin, la mobilisation de ressources au bénéfice du secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

93. Les ravageurs et les maladies sont les principaux obstacles limitant la production végétale et animale. Le Programme de lutte contre l'onchocercose est plus avancé que le Programme de lutte contre la trypanosomiase. On a réussi dans une certaine mesure à maîtriser l'onchocercose, et les pays qui en sont affectés se préparent, avec le soutien de la FAO, à intensifier leurs efforts afin d'exploiter la situation et de recoloniser les zones libérées de la maladie. La Conférence insiste tout particulièrement sur l'importance du Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine et de mise en valeur des zones assainies, qui a été approuvé par la Conférence de la FAO en 1979, et rappelle que la neuvième Conférence régionale de la FAO, qui s'est tenue à Freetown en

novembre 1976, avait demandé que l'Unité de coordination soit transférée dans la Région. Elle souligne aussi la nécessité et l'opportunité d'utiliser, pour la production alimentaire et agricole, de vastes portions des zones actuellement infestées par la mouche tsé-tsé. La Conférence insiste sur la nécessité d'assurer au Programme un solide soutien financier et recommande aux pays intéressés de coopérer avec la FAO à son exécution et d'adhérer à la Commission de la trypanosomiase animale africaine.

94. L'attention de la Conférence a été attirée sur le danger que représente le retour offensif du criquet migrateur africain qui, depuis la zone du bassin du lac Tchad, a envahi le Nigéria et le Cameroun. Les invasions répétées d'acridiens (criquets pèlerins, criquets migrants africains et criquets nomades) dans de vastes zones de la région menacent de façon grave et permanente la réalisation des buts d'autosuffisance alimentaire de nombreux gouvernements africains. Insistant sur l'importance de mesures ultérieures pour renforcer et coordonner les activités de lutte antiacridienne dans la région, le Comité technique de la Conférence a constitué un Groupe de travail ad hoc chargé de préparer un projet de résolution à soumettre à la session plénière.

95. Les faiblesses des services et institutions agricoles ainsi que l'extrême rareté du personnel qualifié ont été qualifiés d'obstacles majeurs pour de nombreux pays. A cet égard, la Conférence note avec satisfaction que la FAO attache la plus haute priorité aux domaines cruciaux que sont le renforcement des institutions et la formation, éléments importants de son programme de terrain et de son programme ordinaire. Dans de nombreux pays de la région, la FAO apporte son concours à la formation d'agents de vulgarisation, aux niveaux élémentaire et moyen. La Conférence considère que les gouvernements devraient, avec l'appui de la FAO, intensifier ultérieurement leurs efforts en vue d'améliorer les capacités nationales de planification et d'exécution des programmes et projets de développement agricole et rural.

96. Le grand nombre d'organismes intergouvernementaux de coopération économique et technique qui existent en Afrique montre l'importance que les gouvernements attachent à cet aspect du Nouvel ordre économique international. Malgré la multiplicité et l'ampleur de leurs efforts, la plupart de ces organismes rencontrent de sérieux obstacles qui empêchent leur action d'avoir un impact total sur la production et la sécurité alimentaires. Comme l'ont indiqué plusieurs délégués et observateurs, il faut inscrire au nombre de ces contraintes une pénurie critique de cadres et de techniciens compétents et l'absence d'un financement adéquat et en temps opportun de leurs programmes et projets. La nécessité de mieux coordonner et harmoniser les activités de ces organisations a été soulignée.

97. La Conférence estime que c'est essentiellement l'absence de financement adéquat des programmes et projets de développement alimentaire et agricole qui entrave la réalisation des objectifs d'augmentation de la production vivrière et de sécurité alimentaire. D'après le document ARC/80/5, il faut trouver des capitaux substantiels auprès des sources tant intérieures qu'extérieures. Dans de nombreux plans nationaux de développement, la proportion des investissements totaux affectée à l'agriculture est ridiculement faible et ne

semble pas suffisante pour soutenir les forts taux de croissance prévus pour la production agricole. A cet égard, plusieurs délégués ont souscrit aux suggestions qui figurent au paragraphe 53 du document ARC/80/5, selon lesquelles il faudrait déterminer de façon adéquate les parts en pourcentage du total des dépenses ordinaires et d'investissement qu'il convient d'allouer au développement agricole et à la production alimentaire.

98. De nombreux délégués ont insisté sur le fait que ce qu'il faut aux pays africains, notamment à ceux qui ont peu de ressources, c'est un apport régulier de capitaux extérieurs, bien supérieur à ce qu'ils ont reçu au cours des dix dernières années. Tous les délégués se sont élevés contre une trop forte dépendance à l'égard de l'extérieur, dont les pays risqueraient de devenir trop tributaires et qui serait en contradiction avec la Stratégie africaine de développement et d'autodépendance économiques.

99. Le rôle important qui revient à la FAO, et notamment à son Centre d'investissement, dans la mobilisation des ressources extérieures nécessaires a été souligné. La Conférence a également fait remarquer que la pénurie de personnel formé aux techniques de l'analyse des projets soulève toute une série de difficultés quand il s'agit de réaliser des programmes d'investissement. Pour remédier à cette carence, la Conférence propose que la FAO intensifie, aux échelons national, sous-régional et régional, son programme d'aide en matière de formation à l'identification, l'élaboration, l'évaluation et la surveillance des projets.

Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique (SRDVA)

100. La Conférence a examiné cette question en se servant du document ARC/80/6 et de son Additif 1; ce dernier, plus récent, donne des renseignements à jour, ainsi qu'une évaluation de l'expérience acquise pendant le fonctionnement du projet pilote relatif au Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique (SRDVA).

101. La Conférence se déclare satisfaite de la rapidité avec laquelle la FAO a donné suite à la demande que lui avait adressée la dernière Conférence régionale, et mis en route un projet pilote dans le but d'acquérir une certaine expérience des besoins administratifs, opérationnels et financiers d'un service de renseignements sur les produits, qui fonctionnerait sur une base élargie et permanente.

102. La Conférence est consciente des difficultés que le projet pilote a rencontrées du fait non seulement des ressources limitées disponibles au titre du Programme ordinaire, mais aussi du petit nombre de données appropriées que les pays participants ont pu fournir. Toutefois, la Conférence estime qu'un service élargi et permanent établi dans la région apporterait une réelle contribution à l'expansion du commerce intrarégional des denrées vivrières de base.

103. La Conférence reconnaît que pour que le service donne de bons résultats, il faudrait renforcer les services nationaux de diffusion des renseignements et de commercialisation des produits agricoles et que ce devrait être là un objectif important de la prochaine étape.

104. La Conférence convient qu'étant donné le grand nombre de pays appartenant à la Région, il faudrait adopter une approche échelonnée pour développer ce service. Cela permettrait de conserver une certaine souplesse, tout en laissant place à une expansion progressive. Une attention particulière devrait être accordée aux groupements agro-socio-économiques de pays à l'intérieur de la Région, qui sont souvent déjà des partenaires commerciaux relativement importants. Pour cette même raison, la Conférence se déclare favorable à une approche sous-régionale, s'intégrant dans un cadre d'ensemble régional.

105. La Conférence insiste sur la nécessité d'avoir des points de liaison nationaux dans chacun des pays participants et d'établir des liens solides avec les projets et les organismes de commercialisation, ainsi qu'avec les sociétés commerciales semi-publiques et privées. A cet égard, la Conférence a appris l'existence d'un projet de la CEA bénéficiant de l'appui de l'USAID qui s'occupe du soutien et du renforcement des institutions de la Région traitant de la commercialisation des produits alimentaires.

106. Il a été suggéré qu'à mesure que le SRDVA se développerait, les renseignements qu'il fournirait sur les disponibilités et les prix des produits alimentaires dans différents pays pourraient être utilisés par un Office régional de l'alimentation. Cet organisme pourrait être chargé de constituer des stocks de réserve qui seraient régulièrement réapprovisionnés par les gouvernements des Etats Membres et par les organisations internationales, et qui serviraient à combler des déficits dans d'autres pays, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire régionale. A cet égard, on a tout particulièrement rappelé la possibilité de mieux utiliser les aliments protéiques disponibles. Il a été aussi suggéré que chaque pays envisage de créer une unité spéciale qui s'occuperait de la sécurité alimentaire.

107. Il a été suggéré que, au cours de la prochaine phase de développement du service, il serait utile de tenir une réunion de représentants des pays qui ont pris part au projet pilote ou à des initiatives voisines en vue d'intensifier le commerce intrarégional. Une telle réunion fournirait des indications précieuses pour le développement ultérieur du service.

108. La Conférence convient que la prochaine phase de développement du service devrait consister à lancer, en des points de la région qui seraient fixés par les pays participants, un projet formé d'éléments sous-régionaux, suivant les indications contenues dans le document du secrétariat. Il conviendrait de rechercher un appui financier auprès des pays eux-mêmes et de sources extérieures.

109. La Conférence recommande que la FAO soit invitée, compte tenu des observations résumées ci-dessus, à consulter les pays et les organismes régionaux et internationaux intéressés, en vue de mobiliser des appuis en faveur de cette proposition. Elle recommande en outre que la FAO soit invitée à préparer une proposition de projet de manière que, dès qu'un soutien financier aura été trouvé, les activités du projet pilote puissent se poursuivre et se développer.

Evolution du droit de la mer et ses implications pour le développement et l'aménagement de la pêche en Afrique

110. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour en se basant sur les documents ARC/80/7 et ARC/80/INF/4. Elle se déclare satisfaite de l'analyse faite par la FAO. Elle prend acte des effets spectaculaires que le nouveau régime juridique des océans exerce sur les pêcheries nationales et reconnaît d'une manière générale que l'analyse démontre l'importance de l'extension des juridictions pour la région Afrique. Grâce au relâchement de la concurrence internationale, les pays de la Région auront de meilleures possibilités de développer leurs pêcheries et de mettre au point des méthodes de traitement mieux adaptées aux conditions locales, et d'allouer à leurs pêcheries artisanales une part accrue des ressources qu'ils contrôlent désormais. Elle note aussi que la pêche continentale et l'aquaculture pourraient contribuer davantage à l'augmentation de la production halieutique de la Région.

111. L'extension des juridictions sur les zones de pêche a amené les gouvernements à accélérer, avec un intérêt et un dynamisme renforcés, le développement des pêcheries. Il est urgent et nécessaire que les gouvernements revoient leurs programmes de développement des pêches en tenant compte de la nouvelle situation, et qu'ils considèrent ce secteur de développement comme faisant partie de leur politique économique générale. Dans ce cadre, les pêches pourraient contribuer à la réalisation des objectifs nationaux en fournissant les disponibilités alimentaires, les recettes ou économies de devises nécessaires, en créant des possibilités d'emploi et en améliorant les conditions socio-économiques des collectivités qui vivent de la pêche. En ce qui concerne les choix de développement, il a été reconnu que la mise en place d'industries locales par un effort national serait difficile. Au début tout au moins, les pays devront compter sur les entreprises conjointes pour trouver les sources extérieures de financement et de technologie nécessaires pour accélérer leur développement.

112. L'attention de la Conférence a été appelée sur les dangers de la pollution pour les pêcheries situées dans les ZEE qui entourent le continent africain et dans les eaux intérieures et rivières. Elle recommande que la FAO, de concert avec les autres organismes internationaux compétents, intensifie son aide aux Etats Membres de la région en matière de prévention et de lutte contre la pollution. La Conférence exprime sa satisfaction pour les cours de formation offerts par la FAO en matière de pollution des eaux et de protection des ressources vivantes et recommande que cet effort se poursuive à l'échelon sous-régional.

113. La Conférence recommande que la plus haute priorité soit donnée aux mesures ci-après. La première de ces mesures comprend le renforcement de la coopération sous-régionale en ce qui concerne l'évaluation et la surveillance des stocks partagés, et l'élaboration de programmes concertés pour la gestion de ces stocks. La seconde concerne la fourniture d'avis techniques dans des domaines spécialisés tels que la législation, le contrôle et la surveillance des pêcheries, la prévention et la lutte contre la pollution, la technologie du poisson et de la pêche, l'évaluation des ressources et la gestion des pêcheries, l'établissement de plans de développement mettant l'accent sur

l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes visant à remplacer les flottilles de pêche non africaines. Enfin, il conviendrait aussi d'accorder la priorité au développement de nouveaux marchés tant à l'intérieur de la Région, dans des pays où la production est déficitaire, qu'à l'extérieur, notamment pour les produits de valeur élevée. Il faudrait en outre donner priorité à la formation dans tous les domaines, celle-ci restant un préalable essentiel si l'on veut utiliser rationnellement les investissements et les techniques nouvelles et réaliser pleinement les plans de développement. La Conférence suggère que la FAO étudie la possibilité de créer une école régionale de formation aquacole pour les pays de langue portugaise de la Région.

114. Le Secrétariat a appelé l'attention de la Conférence sur le programme FAO d'aide aux Etats côtiers pour la mise en valeur et la gestion des pêcheries dans les zones économiques exclusives, lancé en 1979 par le Directeur général et spécifiquement conçu pour relever les défis nouveaux.

115. La Conférence a appris que le programme a deux grands objectifs: répondre aux besoins immédiats et précis des Etats côtiers en développement, et analyser la manière dont on pourrait développer et aménager à long terme la pêche dans les zones économiques exclusives (ZEE).

116. A court et à moyen terme, les activités prévues dans le programme englobent l'organisation de missions interdisciplinaires qui seront chargées d'aider les pays qui le demanderont à mettre au point des politiques et des plans, de fournir des avis sur les questions déterminées, allant de l'évaluation des ressources aux législations nationales en matière de pêche et à leur application, de former des administrateurs et autres responsables de l'aménagement et du développement des pêcheries dans les zones économiques exclusives, de mobiliser des fonds bilatéraux et multilatéraux et de promouvoir, par l'intermédiaire des organes et programmes régionaux, la collaboration en matière de développement et d'aménagement des pêcheries.

117. Les études à long terme porteront essentiellement sur les problèmes d'aménagement de la pêche aux niveaux national, sous-régional et régional, par exemple les problèmes concernant les stocks partagés ou la surveillance et l'application de la législation, ainsi que sur la préparation d'options de développement fondées sur des études socio-économiques et techniques de tous les aspects de la pêche.

118. La Conférence note que l'une des caractéristiques essentielles du programme est qu'il sera réalisé par l'intermédiaire d'un réseau d'unités de soutien technique pluridisciplinaires, établies sur place et financées par le PNUD et par des contributions d'autres donateurs. Ces unités ont été conçues pour répondre aux besoins spécifiques de groupes de pays appartenant à des zones d'aménagement naturelles. Le choix de ces zones tiendra compte de facteurs tels que les stocks partagés, les possibilités ou problèmes communs, et autres affinités naturelles liant les pays intéressés.

119. La Conférence note qu'il faudra environ 35 millions de dollars E.-U. pendant les trois prochaines années pour préparer et exécuter le Programme ZEE qui exigera par la suite un financement extra-budgétaire de l'ordre de 18-20 millions de dollars par an. La Conférence a appris qu'à la suite de négociations avec le PNUD et d'autres donateurs, on est déjà parvenu à un accord ferme portant sur environ 13 millions de dollars E.-U. destinés à financer le programme pendant l'exercice biennal 1980-81. On recherche actuellement un soutien complémentaire de quelque 8-9 millions de dollars auprès de donateurs potentiels.

120. La Conférence reconnaît que le rythme d'exécution du programme ZEE et d'expansion du réseau d'unités de soutien technique dépendra de la mesure dans laquelle on parviendra à réunir le supplément extra-budgétaire nécessaire. Elle invite la communauté internationale ainsi que les autres institutions donatrices à apporter le maximum de soutien au programme et souscrit aux efforts déployés par le Directeur général pour rassembler l'assistance financière et autre nécessaire. La Conférence exprime au PNUD sa reconnaissance pour le soutien très important déjà fourni par celui-ci.

121. De nombreuses délégations ont rappelé que les pêches continentales de la Région et le développement de l'aquaculture doivent conserver leur importance. La Conférence souligne l'importance des pêches continentales comme source d'aliments et d'emplois pour les populations rurales; les gouvernements devraient donc consacrer davantage d'efforts et d'investissements pour développer ces ressources. La Conférence a été informée de la haute priorité accordée par la FAO aux programmes en faveur des pêches continentales et de l'aquaculture, activités considérées comme complémentaires des pêches maritimes, et non en concurrence avec celles-ci. La Conférence prend connaissance avec satisfaction des préparatifs concernant le programme de développement des pêches artisanales qui sera exécuté sous les auspices du Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) et qui prévoit notamment des centres communautaires de pêche, ainsi que des activités actuellement menées par le Centre régional de formation et de recherche aquacoles de Port-Harcourt (Nigéria). Plusieurs délégations ont fait connaître leurs observations concernant la nécessité de fournir une assistance et un soutien supplémentaires aux programmes inter pays consacrés aux eaux douces et à l'aquaculture.

122. La Conférence approuve hautement le programme FAO d'aide au développement et à la gestion des pêcheries dans les zones élargies de juridiction nationale et demande au PNUD ainsi qu'aux autres donateurs de lui accorder leur plein appui.

123. Le Comité technique de la Conférence a constitué un groupe informel chargé de préparer un "avant-projet" de résolution sur l'Aide au développement et à la gestion des pêcheries dans la région Afrique, à soumettre à l'examen de la session plénière. Ce groupe informel a établi un texte qui a été communiqué à la Conférence en tant que "Avant-projet de résolution 3/80".

Foresterie et développement rural, en ce qui concerne notamment les zones arides et semi-arides de l'Afrique

124. La Conférence a examiné le document ARC/80/8 intitulé "Foresterie et développement rural en ce qui concerne notamment les zones arides et semi-arides de l'Afrique" et s'est trouvée d'une manière générale d'accord avec la description et l'analyse des problèmes écologiques et des contraintes qui caractérisent ces zones à l'égard du développement. Elle note que ces problèmes et ces contraintes touchent la plupart des pays africains du fait que certaines parties ou la totalité de leur territoire reçoivent des précipitations faibles et irrégulières.

125. La Conférence reconnaît que les terres arides sont extrêmement vulnérables à l'érosion par le vent et par l'eau, qu'elles sont exposées à la dégradation et que leur transformation en désert en fait un sujet hautement prioritaire. Elle convient en outre que les populations qui vivent dans ces zones à faible pluviométrie bénéficient généralement peu des progrès sociaux et économiques, tandis que par ailleurs leur type traditionnel de relation avec la terre a souvent été bouleversé.

126. La Conférence reconnaît pleinement le rôle que la foresterie peut jouer dans le développement des zones arides, de par sa contribution à la production alimentaire et à l'élevage, la production de bois de feu et de charbon de bois, la création d'emplois et de revenus, l'apport de protéines animales provenant de la faune sauvage, de fruits comestibles et plantes médicinales, et par l'amélioration de l'environnement. Elle reconnaît en outre qu'il est d'une importance capitale de faire participer les ruraux des zones arides et semi-arides à la mobilisation du potentiel forestier en faveur du développement rural.

127. La Conférence prend note avec satisfaction des renseignements fournis par de nombreux délégués concernant la priorité élevée actuellement accordée par leurs pays à l'amélioration de la vie en milieu rural et de l'environnement humain par le biais de plantations forestières communales, de boisements villageois et autres activités forestières conduites avec la participation des ruraux.

128. Considérant le rôle déterminant de la foresterie dans la protection de l'environnement et dans le système général d'utilisation des terres dont elle constitue un élément indissociable, ainsi que son importante contribution au développement rural de la région surtout dans les zones arides et semi-arides, la Conférence recommande aux gouvernements de i) revoir et ajuster, le cas échéant, leurs politiques d'utilisation des terres et leurs structures juridiques et administratives, de façon à assurer l'intégration systématique de la foresterie dans le développement rural et des apports appropriés de celle-ci aux plans et programmes nationaux et régionaux de développement; ii) obtenir la participation active des populations locales aux programmes et projets de foresterie, depuis la conception jusqu'à l'exécution; iii) adopter des politiques et des mesures institutionnelles permettant d'apporter un soutien technique et financier aux populations rurales pour que celles-ci puissent intégrer la foresterie dans leurs pratiques d'utilisation des terres; iv) renforcer la formation du personnel forestier à tous les niveaux et donner aux programmes

de formation un contenu et une orientation propres à favoriser une meilleure compréhension du développement rural et des pratiques agricoles de la part des forestiers; v) inclure des éléments de foresterie dans les activités de vulgarisation, afin d'encourager en particulier la plantation d'arbres par les cultivateurs et par les collectivités rurales; vi) inclure la production de bois de feu dans leurs politiques énergétiques globales, notamment pour les zones rurales, en plantant des arbres destinés à faire du bois de feu, en tenant compte de l'utilisation du bois à des fins énergétiques dans l'aménagement des forêts, et en améliorant les techniques et le matériel utilisés pour la sylviculture, le transport du bois et sa transformation en énergie; vii) étudier l'emploi, dans les zones rurales, d'autres sources d'énergie (biogaz par exemple) susceptibles de remplacer ultérieurement le bois de feu pour les usages domestiques; viii) promouvoir, en collaboration avec la FAO, des centres de recherche forestière dont les découvertes pourraient être appliquées pour accroître la production de bois dans les zones arides et semi-arides.

129. Reconnaissant que le renforcement du rôle de la foresterie dans le développement rural offre un champ considérable à la coopération intrarégionale et interrégionale, la Conférence recommande aux gouvernements de continuer à développer, avec le soutien de la FAO et d'autres organisations internationales, les échanges de connaissances et d'expérience entre forestiers, planificateurs et spécialistes appartenant à des disciplines connexes, et de coordonner leurs efforts de recherche, notamment en ce qui concerne l'emploi d'essences améliorées adaptées aux milieux arides et l'intégration des arbres de la forêt dans les systèmes d'utilisation des terres et de production agricole.

130. La Conférence se déclare satisfaite de l'action menée par la FAO en faveur de la foresterie et de sa contribution au développement rural dans la Région, et lui recommande de consacrer des ressources accrues en vue de: i) soutenir ultérieurement les efforts déployés par les gouvernements pour intégrer la foresterie dans les politiques, plans et projets de développement rural; ii) accorder davantage d'attention à la formation et à la vulgarisation forestières et soutenir particulièrement la création, au niveau universitaire, d'établissements d'enseignement forestier pour les pays francophones; iii) inclure, selon le cas, des éléments de foresterie dans ses projets de développement rural et agricole; iv) soutenir des activités de recherche touchant le rôle de la foresterie dans le développement rural, en particulier aux niveaux régional et sous-régional; v) aider à constituer des bases de données régionales et sous-régionales, afin de faciliter le stockage et la diffusion de données et renseignements indispensables à la planification du développement forestier rural intégré; vi) seconder les services de planification et d'analyse des investissements des gouvernements de façon à attirer un soutien financier et technique aussi bien d'origine nationale que par l'intermédiaire des circuits bilatéraux ou multilatéraux, pour la réalisation de projets de foresterie au service du développement rural; vii) intensifier ses efforts pour que, moyennant des plantations forestières et un meilleur aménagement des forêts, on puisse disposer de bois à des fins énergétiques.

Déçue de ce que les promesses de contributions ordinaires au PAM pour l'exercice 1979-80 ne représentent que 84 pour cent environ de l'objectif de 950 millions de dollars, et de ce que l'objectif minimum de 1 000 millions de dollars fixé pour les contributions de 1981-82 ne soit pour le moment atteint qu'à 75 pour cent environ,

Considérant également que les déficits périodiques de la production vivrière intérieure et les hausses de coûts des importations imposent à de nombreux pays en développement des dépenses alimentaires exceptionnellement élevées, qui grèvent lourdement leurs ressources en devises et ralentissent leur développement économique,

1. Demande aux gouvernements de la Région d'intensifier leurs efforts aux échelons national, sous-régional et régional, pour accroître la production vivrière de façon à dépendre moins des importations de denrées alimentaires, et invite la communauté internationale et les donateurs à aider ces gouvernements à réaliser cet accroissement;
2. Lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide supplémentaire dans la mesure nécessaire pour faire face aux actuels besoins d'urgence de la région;
3. Invite instamment les gouvernements à transformer, aussi rapidement que possible, la Réserve alimentaire internationale d'urgence en une convention ayant force obligatoire, de préférence pour une période de trois ans au moins, afin de garantir que 500 000 tonnes de produits alimentaires par an au moins seront mises à la disposition du PAM pour faire face aux besoins urgents et aigus des pays en développement;
4. Exhorte tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire à annoncer au PAM un apport de ressources garantissant la pleine réalisation des objectifs fixés pour les exercices 1979-80 et 1981-82;
5. Demande à tous les gouvernements de la Région représentés au Conseil d'administration du Fonds monétaire international d'examiner avec la plus grande urgence et attention la proposition contenue dans le Plan d'action de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale, relative à l'octroi d'un soutien accru à la balance de paiements des pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire, pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs importations alimentaires, en particulier en cas de pénuries intérieures et de hausse des prix à l'importation;
6. Recommande à tous les pays de la Région, et particulièrement à ceux qui sont sujets à des sécheresses récurrentes et autres catastrophes naturelles, de coordonner leurs initiatives en mettant en place des dispositifs d'assistance mutuelle en périodes de mauvaises récoltes et en examinant en priorité la possibilité de coordonner les politiques nationales en matière de réserves, de créer des réserves régionales et de faciliter les échanges de produits de base entre Etats;

7. Invite les gouvernements et les organisations internationales intéressés à fournir l'aide technique, financière et alimentaire nécessaire aux projets de sécurité alimentaire entrepris dans la Région et à renforcer, grâce à la participation des donateurs actuels et de nouveaux donateurs, les ressources du Programme FAO d'aide à la sécurité alimentaire et du Programme de prévention des pertes après récolte.

RESOLUTION 2/80

Lutte contre l'actuelle invasion de criquets migrants africains

La Conférence,

Ayant examiné l'évolution récente de la nouvelle invasion de criquets migrants africains qui, depuis la zone grégarigène du bassin du lac Tchad, s'est déjà étendue à certaines régions du Nigéria et du Cameroun, infligeant à certaines cultures des dégâts importants,

Vivement préoccupée par la reproduction consécutive de criquets migrants africains en cours, actuellement au Nigéria et au Cameroun à l'intérieur d'une aide de 400 000 km², malgré les interventions de l'Organisation internationale contre le criquet migrant africain (OICMA) et des services nationaux de protection des végétaux du Nigéria et du Cameroun,

Rappelant la grande pullulation de cette même espèce de criquets qui, de 1928 à 1941, avaient envahi 32 pays africains au sud du Sahara, semant derrière elle la famine, la maladie et la misère,

Très inquiète de ce que ce retour offensif, s'il n'est pas immédiatement enrayé, risque de devenir une nouvelle invasion généralisée menaçant la sécurité alimentaire d'une partie plus étendue du continent,

Prenant acte des efforts de lutte déjà entrepris, mais reconnaissant que la situation financière précaire dans laquelle se trouve l'OICMA ne lui permet pas de faire face à cette vaste infestation au-delà des limites bien définies de l'aire grégarigène, et consciente des moyens limités dont disposent les services nationaux de protection des végétaux du Nigéria, du Cameroun et du Tchad pour faire face à la situation,

Préoccupée de la réapparition des phénomènes acridiens ces dernières années: criquet pèlerin (1977-79), criquet migrant africain (1978-80) et criquet nomade (1980),

Reconnaissant que la lutte contre les invasions acridiennes exige une étroite collaboration entre les services nationaux de protection des végétaux et les organisations régionales,

Rappelant l'importance qui s'attache à renforcer et à assurer la continuité et l'efficacité des activités des services nationaux de protection des végétaux et des organisations régionales de lutte antiacridienne (OCLALAV, OICMA, DLCO-EA et RLCO-CSA),

Reconnaissant le rôle important joué par la FAO depuis 1950 dans le domaine de la lutte antiacridienne, de la mobilisation et de la coordination de l'aide fournie dans ce cadre aux gouvernements et aux organisations régionales, ainsi que l'attention particulière accordée par le Directeur général à ce problème,

Exprimant ses remerciements à tous les Etats et organisations internationales qui prêtent leur concours à la lutte antiacridienne,

1ère PARTIE (ACTION IMMEDIATE)

1. Invite instamment les Gouvernements du Nigéria, du Cameroun et du Tchad à poursuivre leurs efforts en vue de mobiliser les ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour combattre, en collaboration avec l'OICMA et la FAO, l'invasion acridienne;
2. Invite les Gouvernements des Etats Membres de l'OICMA et des autres organisations régionales de lutte antiacridienne à s'acquitter de leurs obligations financières en liquidant leurs arriérés, et à fournir spontanément une aide supplémentaire pour faire face à la crise actuelle;
3. Lance un appel urgent à la communauté internationale pour qu'elle offre une aide immédiate en personnel, équipement, pesticides, et fonds pour enrayer véritablement l'actuelle invasion de criquets migrants africains et prévenir la dissémination des essaims;

2ème PARTIE (ACTION A LONG TERME)

4. Demande à la FAO, en collaboration avec la communauté internationale, les pays donateurs et les Etats Membres de l'OUA, d'examiner la possibilité d'assurer un soutien technique et financier propre à garantir le fonctionnement efficace sur une base permanente des organisations régionales de lutte antiacridienne;
5. Recommande aux Etats Membres des organisations régionales de lutte antiacridienne, ainsi qu'aux autres Etats Membres de l'OUA, de renforcer, avec l'aide de la communauté internationale, leurs structures nationales de protection des végétaux pour pouvoir contribuer efficacement à la lutte antiacridienne et réduire au maximum les pertes causées par d'autres ravageurs des végétaux et des produits entreposés;

6. Préconise énergiquement le réapprovisionnement des fonds de réserve des organisations régionales pour faire face aux situations d'urgence causées par les invasions acridiennes;
7. Recommande que la FAO continue à jouer son rôle de chef de file en matière de coordination des efforts dans le domaine de la lutte antiacridienne.

RESOLUTION 3/80

Programmes d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans la région Afrique

La Conférence,

Reconnaissant que, du fait des modifications fondamentales du régime juridique des océans et de la pratique des Etats en matière d'extension des juridictions nationales sur les pêches, les Etats côtiers ont, comme jamais auparavant, la possibilité et en même temps la responsabilité d'assurer la gestion rationnelle et l'utilisation optimale des ressources biologiques au large de leurs côtes,

Consciente que cette évolution s'inscrit dans le cadre des efforts visant à instaurer un Nouvel ordre économique international et y contribue en assurant aux pays côtiers un contrôle des richesses de la mer et une part plus équitable dans leur répartition, en encourageant l'autonomie et en favorisant le commerce du poisson et des produits de la pêche,

Consciente que, pour tirer pleinement parti de ces possibilités et s'acquitter de la responsabilité de gérer les ressources halieutiques et de les utiliser pour le bien-être social et économique général, de nombreux Etats de la Région devront recevoir sans retard une assistance considérable,

Convaincue que la FAO a les compétences et l'expérience voulues et apporte depuis maintes années une contribution notable au développement de la pêche et qu'elle est maintenant exceptionnellement bien placée pour aider les Etats côtiers africains à relever ces défis,

Reconnaissant également que l'utilisation optimale des ressources halieutiques de la Région exige le développement de la pêche tant côtière que hauturière, ainsi que de la pêche continentale et de l'aquaculture, et en particulier de la petite pêche qui est surtout le fait des pêcheurs artisanaux,

Constatant qu'il est important et urgent d'exécuter le nouveau programme du Directeur général d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans les zones économiques exclusives (Programme ZEE) par l'intermédiaire d'un réseau d'unités sous-régionales de soutien technique financées par le PNUD, pour répondre aux besoins spécifiques de groupes de pays appartenant à des zones d'aménagement naturel des océans qui entourent le continent africain ou des eaux

intérieures, et constitués en tenant compte de facteurs tels que des stocks ou pêcheries partagés, possibilités ou problèmes communs et autres affinités naturelles des pays intéressés,

Constatant en outre qu'en raison des besoins urgents des pays de la Région d'importantes ressources supplémentaires devront être fournies de façon suivie pendant diverses années,

1. Demande aux Etats africains d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes complets d'utilisation de leurs ressources halieutiques selon des solutions conformes à leurs objectifs sociaux et économiques, aptes à promouvoir la coopération régionale et sous-régionale et à garantir une saine gestion de ces ressources renouvelables;
2. Souscrit aux propositions du Directeur général relatives à un Programme d'assistance au développement et à la gestion des pêcheries de la Région, et notamment à un programme interpays, dans lequel elle voit un cadre excellent pour planifier et dispenser l'assistance nécessaire aux pays en développement de la Région, et demande que ces activités se poursuivent et s'intensifient;
3. Prie instamment les organisations internationales, régionales, bilatérales et autres organismes donateurs et institutions financières de soutenir au maximum le Programme ZEE et les programmes d'assistance interpays lancés par la FAO et d'accroître leurs apports en faveur du développement, de la gestion et de la conservation des pêcheries des pays de la Région;
4. Prie le Directeur général de poursuivre son action et de redoubler d'efforts en vue de mobiliser l'aide financière, technique et autre qui sera nécessaire pour exécuter le Programme ZEE, y compris la surveillance, et les autres programmes connexes destinés à la pêche artisanale, aux pêches continentales et à l'aquaculture dans la région Afrique; et
5. Invite le Directeur général à s'adresser au PNUD afin d'obtenir des ressources supplémentaires au titre du troisième cycle de programmation (1982-86) pour soutenir ces importants programmes régionaux de développement des pêches, en particulier les programmes relatifs à l'Atlantique Centre-Est, secteurs nord et sud, au sud-ouest de l'océan Indien, à la promotion de l'aquaculture et aux activités de pêche continentale menées principalement dans les grands lacs et bassins fluviaux partagés par plusieurs Etats Membres.

RESOLUTION 4/80

Assistance aux pays du Sahel

La Conférence,

Rappelant la résolution 7/76 de la dixième Conférence régionale d'Arusha sur les problèmes de sécheresse en Afrique et leurs incidences sur l'autosuffisance alimentaire,

Notant avec satisfaction l'assistance permanente que le Directeur général de la FAO ne cesse d'apporter aux pays membres du CILSS,

Appréciant les progrès réalisés par la FAO en ce qui concerne l'étude de factibilité sur les stocks de sécurité alimentaire au Sahel, demandée par le Conseil des ministres du CILSS,

Notant que 1) les conclusions essentielles de l'étude relative à la constitution de ces stocks de sécurité alimentaire aux niveaux tant national que régional seront examinées par les pays concernés, le CILSS et la FAO, au cours d'une réunion technique en septembre/octobre 1980;

2) la FAO soumettra un projet au CILSS avant la fin de 1980,

1. Demande à la FAO de continuer à accorder une haute priorité à ce projet étant donné sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel;
2. Demande instamment aux donateurs et aux organismes internationaux de financement d'accorder une attention particulière au projet relatif à la création, aux niveaux national et régional, de stocks de sécurité alimentaire, dès qu'il aura été adopté par le Conseil des ministres du CILSS, et de fournir les ressources techniques et surtout financières nécessaires à sa mise en oeuvre.

Questions diverses

135. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire de M. Amos Adelola, Secrétaire exécutif de la Commission de la recherche scientifique et technique de l'OUA, décédé pendant la Conférence. Au nom de la Conférence et en son nom propre, le Directeur général a envoyé trois télégrammes de condoléances: à la famille du défunt, au Gouvernement de la République fédérale du Nigéria et au Secrétaire général de l'OUA.

Date et lieu de la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

136. Les délégués de la République du Sénégal et du Royaume du Lesotho ont transmis les invitations de leurs gouvernements qui ont offert d'accueillir en 1982 la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique.

137. Le Directeur général a remercié les délégués de leur aimable invitation et a ajouté que, d'accord avec les Etats Membres, il prendra ces invitations en considération pour arrêter sa décision.

Clôture de la Conférence

138. Dans son discours de clôture, le Directeur général s'est félicité du haut niveau de représentation à la Conférence, qui témoigne de l'importance que les pays membres attachent à la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique. Les exposés nationaux présentés pendant la Conférence aideront à formuler le programme de travail de la FAO dans la Région. Le Directeur général a également exprimé sa satisfaction de constater que la FAO jouit d'un soutien considérable dans la Région; pour sa part, a-t-il ajouté, il n'épargnera aucun effort pour répondre aux besoins de l'Afrique. Il a fait observer que le programme de la FAO favorise déjà la Région, et il a été particulièrement heureux de remarquer que plusieurs pays ont commencé à préparer des plans alimentaires nationaux ou prévoient de le faire.

139. Le Directeur général s'est félicité du soutien dont a bénéficié le Programme d'action en cinq points pour la sécurité alimentaire. En particulier, il a été reconnaissant de l'appui qu'a reçu sa proposition de transformer la Réserve alimentaire internationale d'urgence en une convention ayant force obligatoire, et de soutenir la balance des paiements des pays ayant un déficit alimentaire. Il a également noté avec satisfaction les mesures prises par les gouvernements pour améliorer la sécurité alimentaire. Il fera donc tout son possible pour mettre en oeuvre les recommandations relatives aux programmes de sécurité alimentaire.

140. Le Directeur général a informé la Conférence qu'il avait réussi à obtenir, auprès d'institutions bilatérales et multilatérales, des ressources qui, si modestes soient-elles, viendront soutenir la mise en oeuvre de divers programmes, tels que le suivi de la CMRADR, la prévention des pertes après récolte, le développement des semences, le Programme international d'approvisionnement en engrais, la Réserve alimentaire internationale d'urgence, etc. Pour ce qui est de la lutte contre la trypanosomiase, il a exprimé l'espoir que le Zimbabwe devienne bientôt membre de l'Organisation afin de faire bénéficier les autres pays de son expérience dans ce domaine. Il a informé la Conférence qu'il avait été en mesure d'alerter la communauté internationale du danger que représente la recrudescence d'activité acridienne qui s'est produite en Afrique orientale il y a deux ans et qui sévit actuellement en Afrique occidentale. Les réponses à son appel ont été encourageantes, ce qui a favorisé le succès de la campagne antiacridienne.

141. Le Directeur général a en outre informé la Conférence que la mobilisation de ressources resterait la préoccupation capitale de l'Organisation. A cet égard, la FAO entretient toujours des relations cordiales avec les institutions donatrices bilatérales et multilatérales, dont beaucoup continuent à accorder la priorité au développement agricole. L'action du Programme de coopération technique a été bénéfique à cet égard et le Directeur général s'est engagé à accroître les ressources du PCT. Il a en outre signalé qu'il tiendrait

compte du problème de l'énergie lorsqu'il examinerait le futur programme de travail. Il a rappelé dans ses conclusions qu'au moment où il a pris ses fonctions de Directeur général, 35 Africains seulement relevaient du Programme ordinaire: ce nombre est passé à 70 et comprend deux sous-directeurs généraux et deux directeurs de division.

142. Les délégués de la Tunisie, du Mali et du Swaziland ont exprimé leur sincère gratitude pour les excellentes dispositions prises par le Gouvernement de la République du Togo pour assurer le succès de la Conférence, ainsi que pour les nombreuses facilités offertes aux participants qui conserveront ainsi de leur séjour dans ce pays un souvenir agréable et durable. Ils ont également remercié les membres du secrétariat de la FAO et tous ceux qui ont fourni un gros effort pour assurer le succès de la Conférence. M. Anani Gassou a de son côté remercié tous les délégués de leur précieuse contribution aux travaux de la Conférence. Il a aussi remercié les membres du secrétariat de la FAO et tout le personnel local d'avoir travaillé inlassablement pour mener la Conférence à bon port.

143. La clôture de la onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a alors été prononcée.

ORDRE DU JOUR

Comité technique
(16 - 20 juin 1980)

I. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la session du Comité technique
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

II. QUESTIONS CHOISIES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

1. Examen et suivi du Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) - Région Afrique
- 1a. Rapport intérimaire sur l'établissement du Centre régional de développement rural intégré
2. Incidences régionales de l'action internationale visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale
3. Plan alimentaire régional pour l'Afrique (AFPLAN) - Mesures consécutives prises aux niveaux national, sous-régional et régional
- 3a. Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique
4. L'évolution du droit de la mer et ses implications pour le développement et l'aménagement de la pêche en Afrique
5. Foresterie et développement rural, spécialement dans les zones arides et semi-arides d'Afrique

III. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

Session plénière
(23 - 27 juin 1980)

IV. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

V. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA FAO

VI. DECLARATION DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

VII. DECLARATION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

VIII. DECLARATION DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PAM

IX. DEBAT GENERAL SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE, Y COMPRIS LES EXPOSES NATIONAUX

X. PROGRAMME PRIORITAIRE DE LA FAO DANS LA REGION

1. Mise en oeuvre du programme prioritaire de la FAO dans la région
(Rapport du Représentant régional de la FAO pour l'Afrique)
2. Activités des organismes régionaux de la FAO

XI. REPRESENTATION DE L'AFRIQUE AU GROUPE CONSULTATIF DE LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE (GCRAI)

XII. CONCLUSIONS

1. Questions diverses
2. Examen du rapport du Comité technique
3. Examen et adoption du rapport
4. Date et lieu de la douzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
5. Clôture de la Conférence

131. La Conférence prend note avec satisfaction des renseignements fournis par les délégués et observateurs concernant l'aide apportée aux pays africains par le PAM, la Banque mondiale, la CEA, l'OUA, l'UICN et certains pays industrialisés, en matière de conservation de l'environnement et de développement forestier et rural. Elle souligne que ces organisations et pays, de concert avec la FAO, devraient accroître et harmoniser leurs activités de soutien destinées à aider les gouvernements africains à résoudre les problèmes du développement forestier et rural, principalement par l'accroissement de l'autodépendance nationale, le renforcement des institutions nationales concernées et l'apport d'un soutien financier et technique pour l'exécution des projets.

Représentation de l'Afrique au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI)

132. La Conférence juge indispensable, étant donné le caractère technique de la recherche, de maintenir la continuité de sa représentation au sein de ce groupe. En conséquence, elle approuve la prolongation des mandats du Kenya et du Sénégal pour une période de deux ans, 1981-1982. Dans une brève déclaration, les délégations du Kenya et du Sénégal ont remercié les délégués pour leur élection au service du GCRAI.

CONCLUSIONS

Examen et adoption du rapport

133. La Conférence a examiné le rapport du Comité technique et l'a adopté par acclamation.

134. La Conférence a examiné et adopté les résolutions suivantes:
i) Sécurité alimentaire; ii) Lutte contre l'actuelle invasion de criquets migrants africains; iii) Programme d'assistance au développement et à la gestion des pêches dans la région Afrique; et iv) Aide aux pays du Sahel.

RESOLUTION 1/80

Sécurité alimentaire

La Conférence,

Rappelant la résolution 4/78 sur le Plan alimentaire régional pour l'Afrique, adoptée par la dixième Conférence régionale de la FAO à Arusha (Tanzanie), en septembre 1978,

Reconnaissant que la sécurité alimentaire, à l'échelon des pays, est surtout liée, particulièrement à longue échéance, à un accroissement de la production alimentaire nationale et à une réduction des pertes après récolte qui leur permettent de réduire leur dépendance à l'égard des importations,

Consciente qu'il existe de vastes possibilités d'augmenter la production vivrière en Afrique, pourvu que soient formulés des politiques, des programmes et des projets appropriés et que soient allouées des ressources substantielles d'origine tant intérieure qu'extérieure,

Notant que des initiatives régionales, telles que les stocks sous-régionaux de réserves céréalières, les accords mutuels pour le commerce des produits alimentaires et la lutte contre les ravageurs migrateurs, constituent aussi des mesures importantes pour accroître l'autodépendance à l'intérieur de l'Afrique,

Se félicitant de l'initiative prise par le Conseil des Ministres du CILSS, avec l'aide de la FAO, d'étudier activement la mise en place d'un programme coordonné de sécurité alimentaire nationale et sous-régionale, ainsi que de la priorité accordée au renforcement de la sécurité alimentaire dans la Déclaration sur la coopération en matière de développement adoptée par la Conférence au sommet des Chefs d'Etat des pays de l'Afrique australe, à Lusaka,

Consciente de ce que, au moins pour quelque temps encore, certains pays de la Région continueront d'avoir besoin de fournitures de céréales à des conditions de faveur, en raison des difficultés qu'ils éprouvent à financer leurs importations, que celles-ci soient destinées à la consommation immédiate ou à la constitution de stocks de réserve appropriés,

Rappelant la résolution 3/79 de la vingtième session de la Conférence de la FAO sur la Sécurité alimentaire mondiale,

Convaincue de l'urgente nécessité pour tous les gouvernements de la Région de mettre en oeuvre, individuellement et collectivement, le Plan d'action de la FAO pour la Sécurité alimentaire mondiale, sous tous ses aspects,

Exprimant sa profonde inquiétude à l'égard des pénuries alimentaires critiques qui, à la suite de graves sécheresses et d'autres causes, y compris les pressions politiques, frappent actuellement de nombreux pays de la Région,

Soulignant que ces pénuries démontrent la persistante vulnérabilité de nombreux pays de la région aux crises alimentaires dues à de mauvaises récoltes ou à d'autres catastrophes - tant naturelles que provoquées par l'homme, la faiblesse des réserves et l'insuffisance de l'aide alimentaire disponible en cas de grave besoin, et insistant sur la nécessité d'être mieux préparés à affronter des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur,

Gravement préoccupée de ce que l'objectif annuel minimum de 500 000 tonnes de céréales fixé pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence n'a pas été atteint, et notant avec satisfaction la décision du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire d'examiner à sa dixième session la proposition de la FAO tendant à faire de ladite Réserve une convention ayant force obligatoire,

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	Anani Gassou (Togo)
First Vice-Chairman Premier Vice-Président	Geremew Debele (Ethiopie)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice-Président	Germano José Gomes (Angola)
Third Vice-Chairman Troisième Vice-Président	Brah Mahamane (Niger)
Rapporteur	Wally N'Dow (Gambie)

MEMBER NATIONS IN THE REGION
ETATS MEMBRES DE LA REGION

ALGERIA - ALGERIE

Délégué *Mohamed Abdelaziz
Président de la Commission de l'agriculture
à l'Assemblée populaire nationale
Secrétaire général de la Commission nationale
de la révolution agraire (CNRA)

ANGOLA

Délégué *Germano José Gomes
Vice-Ministre de l'agriculture
Ministère de l'agriculture
Luanda

Suppléant *Telmo Felicio Almeida
Représentant permanent de l'Angola auprès de la FAO
Rome

Suppléant *Pedro Agostinho Kanga
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture
Luanda

Adjoint *Marja Da Concejoao Bartolomeu
Assistant technique stagiaire
Département des organisations internationales
Secrétaire d'Etat à la Coopération
Luanda

Adjoint *Luyeye Madimba Agostinho
Chef de Département de la pêche continentale
Ministère de l'agriculture
Luanda

BENIN

Délégué *Codjo Azodogbèhou
Ministre du développement rural et de
l'action coopérative
Cotonou

BENIN (suite)

Suppléant	*Tadjou Bello Directeur, des études et de la planification Ministère du développement rural et de l'action coopérative Porto Novo
Suppléant	*Emmanuel Banhounsi Directeur général Ministère des fermes d'Etat, de l'élevage et de la pêche Cotonou

BOTSWANA

Delegate	*W.R. Meswale Minister of Agriculture Gaborone
Alternate	*L. Meshak Mokone Senior Agricultural Economist Gaborone
Adviser	*James M. Pilane Planning Officer/Planning Ministry of Agriculture Gaborone
Adviser	*Gaseitsiwe Seitshiro Range Ecologist Gaborone

BURUNDI

Délégué	*Joseph Kafurera Directeur général de l'agriculture Bujumbura
---------	---

CAMEROON - CAMEROUN

Délégué	*Felix Tonye Mbog Ministre de l'agriculture Yaoundé
---------	---

CAMEROON - CAMEROUN (suite)

Suppléant	*Philip Moumié Directeur adjoint de l'agriculture Ministère de l'agriculture Yaoundé
Adjoint	*Dang Mekoula Daniel Secrétaire permanent du Comité national de la FAO Yaoundé

CAPE VERDE - CAP-VERT

Délégué	*João Pereira Silva Ministre du développement rural Praia
Suppléant	*Antonio Pires Directeur, production et protection végétales et Correspondant national CILSS Praia
Adjoint	*Cruz Oswaldo Ingénieur agronome Praia
Adjoint	*Miranda Alfama Inspecteur général Ministère du développement rural Praia

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CHAD - TCHAD

Délégué	*Ndoasngar Gaingar Directeur de l'agriculture N'Djamena
---------	---

COMOROS - COMORES

Délégué	*A.C. Mhoutare Ministre de la production et des industries agricoles Moroni
---------	--

COMOROS - COMORES (suite)

Suppléant *Jean Guy
 Chef du Service forestier à Domoni
 Anjonan

Adjoint *Abdillah Youssouf Said
 Chef du Service de l'élevage
 Ministère de la production
 Moroni

CONGO

Délégué *Marius Mouambenga
 Ministre de l'économie rurale
 Brazzaville

Suppléant *Jean-Baptiste Nkodia
 Attaché de Cabinet du Ministre
 Ministère de l'économie rurale
 Brazzaville

Adjoint *Paul Yoka
 Directeur de l'agriculture et de l'élevage
 Brazzaville

ETHIOPIA - ETHIOPIE

Delegate *Geremew Debele
 Minister of Agriculture
 Addis Ababa

Alternate *John Asfaw
 Agricultural Expert
 Addis Ababa

Associate *Teshome Tafari
 Head
 Planning and Programming Department
 Ministry of Agriculture
 Addis Ababa

Advisor *Eshetu Debatu
 Foreign Aid Coordinator
 Addis Ababa

ETHIOPIA - ETHIOPIE (suite)

Advisor *Alemu Belete
 Ambassador
 Ethiopian Embassy
 Accra

GABON

Délégué *Benjamin Doukaga-Koumba
 Directeur adjoint de l'agriculture et
 du développement rural
 Libreville

Suppléant *Faustin Legault
 Directeur du reboisement
 Libreville

Adjoint *Jean-Bernard Moussavou
 Chargé d'études au Ministère des affaires
 étrangères et de la coopération
 Libreville

GAMBIA - GAMBIE

Delegate *J.L.B. Daffer
 Minister of Agriculture and Natural Resources
 Banjul

Alternate *Alieu M.B. Jagne
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture and Natural Resources
 Banjul

Associate *B.O. Jobe
 Permanent Representative
 Gambia Embassy
 Bruxelles

Associate *Wally N'Dow
 National CILSS Coordinator
 Banjul

Associate *R. Thomas
 Director of Agriculture
 Banjul

GHANA

Delegate	*E.K. Andah Minister of Agriculture Accra
Alternate	*G. Benneh Minister of Lands, Mineral Resources, Fuel and Power Accra
Associate	*C.D. Benni Ambassador of Ghana to Togo Lomé
Associate	*Yiadom Atta-Konadu Director of Agricultural Economy Ministry of Agriculture Accra
Associate	*Victor Nortey Dowuona Acting Director of Fisheries Fisheries Department Accra
Associate	*Horatio Mends Permanent Representative of Ghana to FAO Embassy of Ghana Rome
Associate	*Faustina Lutterodt Senior Agricultural Economist Ministry of Agriculture Accra
Associate	*Rosetta Tetebo Agricultural Officer Ministry of Agriculture Accra
Associate	*Emmanuel Yaotse Djokotoe Conservator of Forests Forestry Department Accra
Associate	*Siegfried Komla Dagadu Rural Planning Officer Rural Planning Unit Accra

GHANA (suite)

Adviser *Eugene Bortei-Doku
 University of Ghana
 Legon

GUINEA - GUINEE

Délégué *Alafé Kourouma
 Ministre de l'agriculture, des eaux et
 forêts et des FAPA
 Conakry

Suppléant *Koundiano Bernard
 Directeur général de l'agriculture
 Ministère de l'agriculture
 Conakry

Suppléant *Fodé Bangaly Keita
 Administrateur civil
 Officier de liaison au SEPCI
 Conakry

Suppléant *Moussa Keita
 Chargé d'affaires
 Ambassade de Guinée

GUINEA BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué *Mario Cabral
 Commissaire d'Etat au développement rural
 Bissau

Suppléant *Jorge Oliveira
 Directeur du Département d'ordonnement rural
 Commissariat au développement rural
 Bissau

Adjoint *Mustafé Gassama
 Chef du Département de la production et
 de la protection végétale
 Bissau

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE

Délégué	*D. Bra Kanon Ministre de l'agriculture Abidjan
Délégué	*Amon Paul Désiré Tanoe Ministre conseiller Représentant permanent adjoint de la Côte-d'Ivoire auprès de la FAO Rome
Délégué	*Mankambou Nanguy Directeur des statistiques rurales Ministère de l'agriculture Abidjan
Suppléant	*Okoman Gaudens Sous-Directeur de la coordination administrative et de la coopération internationale Abidjan
Adjoint	*Soundele Konan Directeur de la production forestière Ministère des eaux et forêts Abidjan

KENYA

Delegate	*Hon. James Charles Nakhwanga Osogo, MP Minister for Agriculture Nairobi
Alternate	*C.K. Mburathi Permanent Representative of Kenya to FAO Rome
Associate	*E.K. Mbaabu Deputy Secretary Ministry of Agriculture Nairobi
Associate	*G.M. Kimani Senior Deputy Director of Agriculture Nairobi
Associate	*Jeremiah Okoth Onyango Under Secretary Ministry of Agriculture Nairobi

KENYA (suite)

Associate	*G.W. Mahinda Senior Assistant Secretary Ministry of Livestock Development Nairobi
Associate	*J.D.O. Onyango Deputy Chief Conservator of Forests Ministry of Environment and Natural Resources Nairobi
Associate	*P.N. Kamande Assistant Director of Fisheries Ministry of Environment and Natural Resources Nairobi
Associate	*Karanja Njui Superintendent Engineer Ministry of Water Development Nairobi

LESOTHO

Delegate	*S.T. 'Mota Permanent Secretary Ministry of Rural Development Maseru
Associate	*C. Ntsane Permanent Secretary for Agriculture Maseru
Associate	*E.L. Molise Chief Agricultural Officer Maseru
Associate	*A.M. Morojele Chief Planning Officer Maseru

LIBERIA

Delegate	*Alfred T. Suah Minister of Agriculture Monrovia
----------	--

LIBERIA (suite)

Alternate	*G. Coker Deputy Minister of Agriculture Ministry of Agriculture Monrovia
Associate	*Karpeh Francis Assistant Minister of Agriculture for Planning Ministry of Agriculture Monrovia

MADAGASCAR

MALAWI

MALI

Délégué	*Kone' N'fagnanama Ministre du développement rural Bamako
Délégué	*Sidibé A. Samba Directeur général de l'élevage et de la santé animale Bamako
Conseiller	*Mamadou Fatogoma Traore Directeur général de l'Institut d'économie rural Bamako
Conseiller	*Ouedji Diallo Conseiller technique Ministère du développement rural Bamako

MOROCCO - MAROC

Délégué	*Abdellatif Ghissassi Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire Rabat
Adjoint	*Abdelhadi Sbihi Ambassadeur au Ministère d'Etat chargé des affaires étrangères et de la coopération Rabat

MOROCCO - MAROC (suite)

Adjoint *Mohamed Moumen
Directeur de Cabinet du Ministre
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
Rabat

Adjoint *Hocein Faraj
Directeur de l'Institut national de
recherche agronomique
Rabat

Adjoint *Mohamed Mouline
Directeur de la vulgarisation et de la
réforme agraire
Rabat

Adjoint *Ben Mohamed Najem
Chef de la division de la coopération technique
Rabat

MAURITANIA - MAURITANIE

Suppléant *Hamadi A. Lam
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement rural
Nouakchott

Adjoint *Hadrani
Coordinateur national du CILSS
Nouakchott

MAURITIUS

Delegate *Sydney Moutia
Principal Agricultural Officer
Minister Plenipotentiary
Agricultural Services
Rduit

Associate *Ramnarainsing Dabysing
Vice-President, F.P.A.
Q. Bornes

Associate *Naik Rajkarrun
Ex-Director F.P.D.
Port-Louis

MOZAMBIQUE

Delegate *Lopes Tembe Ndelana
 Deputy Director for Communal Villages
 Maputo

Adviser *Leopoldina Dias
 Government Official
 Ministry of Agriculture
 Maputo

NAMIBIA - NAMIBIE

NIGER

Délégué *Silimane Ganoua
 Secrétaire général du MDR
 Niamey

Suppléant *I. Najada
 Directeur des eaux et forêts
 Ministère du développement rural
 Niamey

Adjoint *Ibrahim Ari Toubo
 Directeur de l'élevage et des industries animales
 Ministère du développement rural
 Niamey

Adjoint *Souley Neino
 Agronome
 Ministère du développement rural
 Niamey

NIGERIA

Delegate *Alhaji Ibrahim Gusau
 Minister for Agriculture
 Lagos

Alternate *Alhaji M. Liman
 Permanent Secretary
 Federal Ministry of Agriculture
 Lagos

NIGERIA (suite)

Alternate	*Bamidele F. Dada Director Federal Department of Fisheries Lagos
Adviser	*Jacob Ola Alabi Permanent Representative of Nigeria to FAO Embassy of Nigeria Rome
Adviser	*Omoefe F.J. Oyaide Director Federal Department of Rural Development Federal Ministry of Agriculture Lagos
Adviser	*Kola Aladejana Assistant Director of Forestry Federal Department of Forestry Lagos
Associate	*Mrs. G.O. Somorin Deputy Secretary Federal Ministry of Agriculture Lagos

RWANDA

Délégué	*Gahamanyi Léopold Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et de l'élevage Kigali
Délégué	*C. Karekezi Chef de division Ministère de l'agriculture et de l'élevage Kigali
Suppléant	*A. Murekesi Chef du programme engrais Ministère de l'agriculture et de l'élevage Kigali

SAO TOME ET PRINCIPE

SENEGAL

Délégué	*Djibril Sene Ministre du développement rural Dakar
Conseiller	*Minelphe Diallo Conseiller technique Ministère du développement rural Dakar
Délégué	*Cissokho Cheickh Secrétaire d'Etat, eaux et forêts Dakar

SEYCHELLES

SIERRA LEONE

Delegate	*A.F. Joe Jackson Minister of Agriculture and Forestry Freetown
Alternate	*Ambulai Richard Siafa Acting Chief Agriculturist Ministry of Agriculture and Forestry Freetown
Associate	*Fergusson Kenneth A. Acting Assistant Chief Fisheries Officer Fisheries Division Ministry of Natural Resources Freetown
Associate	*M.B.D. Feika Chief Conservator of Forests Ministry of Agriculture and Forestry Freetown
Adviser	*T.E.C. Palmer Agricultural Attaché & Alternate Permanent Representative of Sierra Leone to FAO Rome
Adviser	*Birch Conteh Ambassador of Sierra Leone to Italy Rome

SIERRA LEONE (suite)

Adviser *W.B. Munu
 Permanent Secretary
 Ministry of Agriculture
 Freetown

SUDAN - SOUDAN

Delegate *Amir A. Khalil
 Permanent Representative of Sudan to FAO
 Rome

Observer *Ahmed M. Khogali
 Director of Operation
 DLCO-E.A.
 Addis Ababa

SWAZILAND

Delegate *A.K. Hlophe
 Minister of Agriculture and Cooperatives
 Mbabane

Alternate *G.F. Dhlamini
 Under Secretary (Agriculture)
 Mbabane

Associate *John Menz
 Director - Research and Planning
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Mbabane

Associate *A.M. Khoza
 Director of Veterinary Services
 Mbabane

Associate *Robert D. Thwala
 Senior Agricultural Officer
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 Mbabane

Associate *Amos Kunene
 Commissioner for Cooperative Development
 Mbabane

TANZANIA - TANZANIE

Delegate	*George Magombe Ambassador and Permanent Representative of Tanzania to FAO Rome
Adviser	*Omar Ali Juma Director of Livestock Ministry of Agriculture Zanzibar
Adviser	*Joseph S. Ntenga Counsellor (Agriculture) Tanzanian Embassy in Rome
Associate	*G.K. Libaba Director of Fisheries Dar es-Salaam
Adviser	*Timothy E. Banda National Project Coordinator FAO/UNDP MDB Dar es-Salaam

TOGO

Délégué	*Anani Gassou Ministre du développement rural Lomé
Suppléant	*Samon Kortho Ministre de l'aménagement rural Lomé
Suppléant	*Arouna Sema Directeur général du développement rural Lomé
Suppléant	*Abdoul-Ganiyou Salami Conseiller technique du M.D.R. Lomé
Suppléant	*Viwale Adigo Chef division agricole au Ministère du plan Lomé
Suppléant	*Kokou Délali Adzessi Attaché Cabinet du Ministère du développement rural Lomé

TOGO (suite)

Suppléant	*Sama Koffi Directeur de l'ONAF Lomé
Suppléant	*Dogbe Kokou Directeur régional du développement rural Kara Lama Kara
Suppléant	*Kambia Essobéhéyi Directeur régional du développement des savanes
Suppléant	*Agbegninou Kodjo Directeur régional du développement des plateaux
Suppléant	*Koffi Kwakou Opakou Directeur régional du développement rural central
Suppléant	*Ekue-Hagbonon Directeur production animale
Suppléant	*Gbone Yaovi Directeur du conditionnement
Suppléant	*Emoe Komlan Directeur du génie rural
Suppléant	*Lawson Boè-Allah Ingénieur du génie rural
Suppléant	*Alaglo Lomko Directeur de la pédologie
Suppléant	*Olympio Kodjo Hilawani Directeur de l'Institut national des plantes à tubercules
Suppléant	*Sougoulimpo Kérimou Directeur-adjoint des Services vétérinaires et de la santé animale
Suppléant	*Tchaniley Mama Directeur de l'Ecole d'agriculture
Suppléant	*Atsu Kodjo Directeur de la Féculerie de Ganavé

TOGO (suite)

Suppléant	*Houyengah Missiham-Tchou Directeur de l'animation rurale et de l'action coopérative
Suppléant	*Issaka Zakari Directeur de la protection des végétaux
Suppléant	*Aithnard Tonyawo Directeur de la recherche agronomique
Suppléant	*Nadjombe Ounoh Directeur général de l'ODEF
Suppléant	*Djalla Pali Yao Directeur général de la SOTOCO
Suppléant	*Bebessiki Lokou Directeur général adjoint SONAPH
Suppléant	*Abalo Wéré Directeur général TOGOFRUIT
Suppléant	*Akakpo Kangni Directeur de la production forestière
Suppléant	*Amaizo Folli Directeur de la santé animale
Suppléant	*Napala Ayitou Chef d'inspection de la santé animale de la région maritime
Suppléant	*Dossou Mensa Vivoin Ménoukon Directeur I.R.C.T.
Suppléant	*Dogbe Tommi Agbenuna Directeur des forêts et des chasses
Suppléant	*Kankarti Saada Nankodja Directeur général TOGOGRAIN
Suppléant	*Batchassi Ezzo Directeur général adjoint de la SRCC
Suppléant	*Adigo Viwalé Chef division agricole Ministère plan
Suppléant	*Tinankpa Kérim Ingénieur agronome projet TOGO-NORD

TOGO (suite)

Suppléant	*Méatchi Bizilao Ingénieur agronome directeur UCP/CNCA
Suppléant	*Afutoo Kokou Chef d'inspection forestière de la région maritime
Suppléant	*Bawa Sédou Directeur des études et du crédit CNCA
Suppléant	*Wototodzo P.K. Ocloo Directeur du Service de la nutrition et de la technologie alimentaire
Suppléant	*Ali Randolph Responsable de la Division de la législation, de la normalisation et du contrôle des denrées alimentaires Cacaveli

TUNISIA - TUNISIE

Délégué	*Mohsen Bel Hadj Amor Représentant permanent de la Tunisie auprès de la FAO Rome
Suppléant	*Mohamed El Fadhel Khelil Directeur de la coopération internationale Ministère de l'agriculture Tunis

UGANDA - OUGANDA

Délégué	*Hon. Mugwisa Minister of Agriculture and Forestry Kampala
Adviser	*Kisero Personal Assistant to Minister of Agriculture and Forestry Kampala
Adviser	*Mayanja Ben Bernard Commissioner of Veterinary Services and Animal Industry Kampala

UGANDA - OUGANDA (suite)

Adviser	*Gava H.N. (Mrs.) Senior Economist Ministry of Planning and Economic Development Kampala
Adviser	*Osugan Augustine K. Acting Commissioner for Agriculture Entebbe
Adviser	*Mwanga Eriasafu K.B. Chief Forest Officer Entebbe
Adviser	*Biribonwha A.R. Commissioner for Fisheries Entebbe
Adviser	*Kahangiwe J.R. Chief Agricultural Economist Ministry of Agriculture and Forestry Entebbe

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA

Délégué	*Amadou Gani Tamboura Ministre de l'environnement et du tourisme Ouagadougou
Suppléant	*Joseph Kabore Directeur des services agricoles Ouagadougou

ZAIRE

Délégué	*Nyembo Shabani Commissaire d'Etat (Ministre) à l'agriculture et au développement rural Kinshasa
Adjoint	*Kadiata-Nzemba Mukamba Ambassadeur et représentant permanent du Zaïre auprès de la FAO Rome
Suppléant	*Bomolo Lokoka Ikukele Ambassadeur de la République du Zaïre Lomé

ZAIRE (suite)

Suppléant	*Mubenga Murendi I. Chef de division études et programmation Département de l'agriculture Kinshasa
Conseiller	*Mapela Nga-Ma Représentant permanent suppléant du Zaïre auprès de la FAO Ambassade du Zaïre Rome
Conseiller	*Mazol Na-Akweti Conseiller au Département de l'agriculture et du développement rural Kinshasa

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate	*C.M. Linyama Assistant Secretary Ministry of Agriculture Lusaka
Alternate	*Mumba Nicholas Enesi Director of Agriculture Ministry of Agriculture and Water Development Lusaka
Associate	*B.O.M. Chiyabwe Chief Conservator of Forests Forests Department Ndola
Associate	*B.E. Phiri Alternate Permanent Representative to FAO Rome
Adviser	*N. Mumba Director of Agriculture Lusaka

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT IN THE REGION
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES N'APPARTENANT PAS A LA REGION

EGYPT - EGYPTE

*Fouad Reda
Agricultural Councillor
Egyptian Embassy
Rome

*Adel Helmy El-Sarki
Director International Organizations and Conference -
Foreign Relations
Under-Secretariatship
Ministry of Agriculture
Cairo

FRANCE

*Gérard Biraud
Chef du Bureau des questions internationales
Ministère de la coopération
Paris

*Mlle Mireille Musso
Secrétaire des affaires étrangères
Direction des Nations Unies
Ministère des affaires étrangères
Paris

NETHERLANDS - PAYS-BAS

*Kats Johan
Attaché agricole
Ambassade des Pays-Bas
Abidjan

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

*Barry William Hefferon
Second Secretary
British High Commission
Accra

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE

*Max L. Witcher
Deputy Coordinator
International Organizations Affairs
Office of International Cooperation and Development
U.S. Department of Agriculture
Washington D.C.

*William Young
U.S. Representative to FAO (Alternate)
American Embassy
Rome

OBSERVER AS MEMBER NATIONS OF WHO
OBSERVATEUR EN QUALITE D'ETAT MEMBRE DE L'OMS

ZIMBABWE

*Makoni
Deputy Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture
Salisbury

PERMANENT OBSERVER FROM THE HOLY SEE
OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE

*Francisco Navarro
Auditeur de Nonciature
Apostolic Nunciature
Accra

*A. Ameli Adolehoume
Assistant technique au Bureau de
coordination pour le développement du CET

AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS AFRICAINS DE LIBERATION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS

*Albert Dlomo
*Skweyiya Zola

AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS (suite)

PAN AFRICANIST CONGRESS (PAC)

*Mosoeu Magalefa
Representative for Education and Manpower Development
Dar es-Salaam

SOUTH-WEST AFRICAN PEOPLES ORGANIZATION (SWAPO)

*Kaveka Katamila
Member Central Committee and Politibureau
Luanda

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALISED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA - COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

*Adebayo Adedeji
Executive Secretary
Addis Ababa

*L. Debelian
Chief of Agricultural Production,
Institutions and Services Section
Addis Ababa

*E.P. Pallangyo
Regional Adviser
ECA/FAO Joint Agricultural Division
Addis Ababa

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

*M. Eggough
Head, Least Developed Countries Section
Division of Policy Coordination

*Luong The Sieu
Conseiller industriel principal
Hors Siège

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

*Z. Gabre-Madhin
Resident Representative in Togo

*Anne De Medeiros
Attaché au programme PNUD

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

*Abdellatif Ghissassi
Vice-President and Minister for Agriculture
and Agrarian Reform
Morocco

*Alain Vidal-Naquet
Senior Officer
External Relations and Liaison

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

*G.N. Vogel
Executive Director

*Victor Oga
Représentant adjoint

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

*Haïdara
Directeur Bureau régional à Dakar
et représentant de l'Unesco
Sénégal

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

*A.K. M'Baye
Représentant de l'OMS
Lomé

ARAB BANK FOR ECONOMIC DEVELOPMENT IN AFRICA
BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE

*Chaker-Hafedh
Technical Officer
Khartoum

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION FOR EASTERN AFRICA
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS L'EST AFRICAIN

*Khogali M. Ahmed
Director of Operations
Addis Ababa

ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

*Seri Albert Tebele
Ingénieur agronome

INTER-AFRICAN COFFEE ORGANIZATION
ORGANISATION INTERAFRICAINNE DU CAFE

*Mpungi Buyungu
Secrétaire général adjoint

INTER-AFRICAN MIGRATORY LOCUST ORGANIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE LE CRIQUET MIGRATEUR AFRICAIN

*George Kwaku Amoa Buahin
Chief Entomologist

*Herbert Samuel Alomenu
Directeur général de l'OICMA

*John Ohabuike
Supervisor UNDP/OICMA Project

INTERNATIONAL LIVESTOCK CENTRE FOR AFRICA
CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE EN AFRIQUE

*Moustapha Sall
Chargé des relations extérieures et de
la coordination régionale

JOINT ANTI-LOCUST AND ANTI-AVIARIAN ORGANIZATION
ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE ANTIACRIDIENNE ET ANTI-AVIAIRE

*Didier Affoyon
Directeur technique

LAKE CHAD BASIN COMMISSION
COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD

*F.O. Olufolabi
Secrétaire exécutif

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

*Paul O. Etyang
Assistant Secretary-General

*A.E. Adeniji
Livestock Officer
OAU/IBAR, Nairobi

*P. Atang
Director of OAU/IBAR
Nairobi

*A.O. Odelola
Executive Secretary
OAU/STRC
Lagos

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE AU SAHEL

*André Savadogo
Expert représentant du Secrétaire exécutif

WEST AFRICA RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

*Nah-Doe Bropleh
Deputy Executive Secretary

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ASSOCIATION OF AFRICAN UNIVERSITIES
ASSOCIATION DES UNIVERSITES AFRICAINES

*L. Makany
Secretary General

*E. Foli Deganus
Directeur des programmes et de la coopération
Accra

INTERNATIONAL INSTITUTE OF TROPICAL AGRICULTURE
INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE TROPICALE

*Kenneth Milton Menz
Agricultural Economist
Ibadan

*Atayi E. Ayikoe
Agricultural Economist
Ibadan

*Amare Getahun
Coordinator, Agro-Forestry Project
Farming Systems Programme
Ibadan

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

*Emmanuel O.A. Asibey
IUCN Regional Councillor

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE

*Cassien Hygin Gbaguidi
Chef du Département Afrique
Prague

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT/SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HOTE

Liaison Officer/ Chargé de liaison	Chilloh KPAKPOVI
Assistant Liaison Officer/ Adjoint au Chargé de liaison	Gbeblewoo KOMI
Protocol Officer/ Chargé du protocole	Ako ADODOVI
Assistant Protocol Officer/ Adjoint au Chargé du protocole	Aithnard TONYAWO
Assistant Protocol Officer/ Adjoint au Chargé du protocole	D. AMEGBEE
Transport Officer/ Chargé des transports	Zakari ISSAKA
Press Officer/ Chargé de la presse	Placca DOSSEH
Assistant Press Officer/ Adjoint au Chargé de la presse	Ms. Dédé GBIKPI
Assistant Press Officer/ Adjoint au Chargé de la presse	Tossou A. AYEBOUA
Accommodation Officer/ Chargé de l'hébergement	Foley DAHLEN
Assistant Accommodation Officer/ Adjoint au Chargé de l'hébergement	Laté-Aho LAWSON-HELLU
Assistant Accommodation Officer/ Adjoint au Chargé de l'hébergement	Biova S. PENNANEACK
Cultural/Entertainment Officers/ Chargés d'accueil et loisirs	Ms. Sinka GUITCHA Ms. Adjéleh LASSEY
Assistant Cultural/Entertainment Officer/ Adjoint au Chargé d'accueil et loisirs	Yawovi GBONE
Security Officer/ Chargé de la sûreté	Kabouré TAKPARA
Supplies Officers/ Chargés des fournitures	Ayité D'ALMEIDA Ayité BOCCOVI Ms. Efoua JAMES

CONFERENCE SECRETARIAT/SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Conference Secretary/Secrétaire de la Conférence	E.G.K. BRUCE
Conference Affairs Officer/Administrateur	Elias KANAAN
Reports Officer/Rapporteur	M. OKAI
Conference Documents/Documents de la Conférence	Ms. Loretta BADOLATI
Interpreters/Interprètes	Kamal ANNABI
	A. ATTIA
	Ms. S. ABDELSAYED
	A. BEN AMEUR
	Ms. A. DIMECHKIE
	K. EZZAT
	Ms. M. JOREIGE
	Ms. A.G. NAFRAWY
	Antoine SALEM
Translators/Traducteurs	Ms. M. BIHAN-FAOU
	Ms. F. MAURI
	Ms. A. Von SUCHENKO
Secretaries/Secrétaires	Ms. Annie ADDA
	Emmanuel ADJEI
	F. AKAMA-KISSEH
	Ms. P. AMANOR
	Ms. L. BONACCORSO
	Ms. R. BAETA
	Ms. G. di BERNARDO
	Ms. Francine CORBET
	René KOBİ
	Ms. C. LEBRAS-MIANI
	Ms. M. MILLANES
	André MENSAH
	Raphaël NAYO
	Ms. Odile RATINAUD

FAO STAFF/FONCTIONNAIRES DE LA FAO

Edouard SAOUMA	Directeur général
Samba Cor SAR	Sous-Directeur général, Représentant régional pour l'Afrique, RAFR, Accra
Almamy SYLLA	Sous-Directeur général, GID
Justus MUDAVADI	Représentant régional adjoint pour l'Afrique, RAFR, Accra
Q.B.O. ANTHONIO	Directeur, JAFR, Addis-Abéba
J. BAGIRISHYA	Economiste, JAFR
J. PRATS-LLAURADO	Directeur, FOR
R. MORENO	Directeur, ESH
Ms. D. MORO	Assistante personnelle du Directeur général
M.S. NICHOLAS	Directeur, ESHE
L. BRADER	Chef, Service de la protection des plantes, AGPP
M. DIA	ESP
A.M. DIACK	RAFR, Ouagadougou
R.B. GRIFFITHS	AGA, Rome
R. HANCOCK	ESC, Rome
G.P. HAZOUME	Chargé régional d'information, RAFR, Accra
J.J. KAMBONA	FIDL, Rome
J. CAMARA	
J.D. KEITA	Spécialiste régional des forêts, RAFR, Accra
E. LYNNERUP	AGA, Rome
H. OWUSU-AGYEMANG	Représentant de la FAO en Zambie
R. SANT'ANNA	Spécialiste régional des ressources pédologiques, RAFR, Accra
P. SINGH	JAFR, Addis-Abéba
L.W. SIRY	Chef, Service Afrique, AGO
R. SKAF	RAFR, Dakar
T. TAKA	Chef, Service Afrique, DDF, Rome
M.E.P. THOMAS	Spécialiste régional de la production et de la santé animales, RAFR, Accra
J.H. TOROS	GII
J.B. VAN AS	ESP, Rome
W.Q.B. WEST	Spécialiste régional des pêches, RAFR, Accra
J.E.C. REYNTJENS	DDF, Rome

LISTE DES DOCUMENTS

ARC/80/1	Ordre du jour provisoire
ARC/80/1(a)	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/80/2	Examen et suivi de la CMRADR
ARC/80/3	Rapport intérimaire sur l'établissement du centre régional de développement rural intégré pour l'Afrique
ARC/80/4	Incidence régionale de l'action internationale visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale
ARC/80/5	Plan alimentaire régional pour l'Afrique - mesures consécutives
ARC/80/6	Service de renseignements sur les denrées vivrières en Afrique
ARC/80/7	L'évolution du droit de la mer, ses implications pour le développement et l'aménagement de la pêche en Afrique
ARC/80/8	Foresterie et développement rural, en ce qui concerne notamment les zones arides et semi-arides d'Afrique
ARC/80/9	Mise en oeuvre du Programme prioritaire de la FAO dans la région
ARC/80/10	Activités des organismes régionaux de la FAO dans la région
ARC/80/11	Représentation de l'Afrique au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI)

Série ARC/80/INF

ARC/80/INF/1	Note d'information
ARC/80/INF/2	Calendrier provisoire
ARC/80/INF/3	Liste provisoire des documents

REUNION DU COMITE TECHNIQUE

16 - 20 juin 1980

Organisation du Comité

1. La onzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue à la Maison du Rassemblement du Peuple Togolais, Lomé, Togo, du 16 au 27 juin 1980. La session plénière de la Conférence a été précédée, du 16 au 20 juin 1980, par la réunion du Comité technique.
2. Ont participé à la réunion les délégués de 41 Etats Membres, ainsi que les observateurs d'Etats Membres n'appartenant pas à la Région, l'observateur permanent du Saint-Siège, les représentants des Nations Unies et des institutions spécialisées, les observateurs d'organisations intergouvernementales, ainsi que les représentants de mouvements nationaux de libération reconnus par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La liste complète des participants figure à l'Annexe B du rapport de la Conférence.

Cérémonie d'ouverture

3. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Samba Cor Sar, Sous-Directeur général et représentant régional pour l'Afrique, a rendu hommage au Gouvernement de la République du Togo pour sa chaleureuse hospitalité et pour les installations mises à la disposition du Comité technique. Au nom du Directeur général, il a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a regretté de n'avoir pas été en mesure d'assister à la dernière Conférence régionale pour l'Afrique, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) mais a rappelé avec grande satisfaction le rôle joué par M. Almamy Sylla, alors représentant du Directeur général, dans la conduite et les délibérations de cette conférence. M. Sar a ensuite invité M. Anani Gassou, Ministre du développement rural, à ouvrir officiellement la réunion du Comité technique.
4. Dans un bref discours, M. Anani Gassou, Ministre du développement rural de la République du Togo, a souhaité aux délégués la bienvenue à Lomé et un agréable séjour dans la capitale. M. Gassou a rappelé aux délégués la gravité de la situation alimentaire du continent africain où l'on estime qu'il y a encore 60 à 70 millions de personnes qui ne mangent pas à leur faim. C'est pour cette raison qu'il ne faut épargner aucun effort dans la lutte contre les pénuries alimentaires qui menacent le continent. M. Gassou a cependant noté avec satisfaction que les travaux du Comité porteraient principalement sur quelques aspects fondamentaux des structures agraires, en se référant plus particulièrement à la production et à la sécurité alimentaires, y compris à l'exploitation des ressources halieutiques, à la foresterie et au développement rural. Les débats donneraient l'occasion aux délégués de faire le point de la gravité de la situation alimentaire et des changements à apporter aux structures de production pour venir à bout des problèmes.

5. M. Gassou a regretté que le transfert de techniques importées, en entraînant l'abandon systématique des méthodes traditionnelles de production, ait eu un effet déséquilibrant sur l'évolution socio-économique de la population africaine. Il a noté, cependant, que l'Afrique a pris conscience du danger d'une forte dépendance à l'égard de la technologie étrangère. Pour se libérer de la faim, de la malnutrition, de la maladie et de l'ignorance, l'Afrique doit réaliser son autodépendance alimentaire, laquelle passe par un développement endogène avec la participation de la population, principal objectif susceptible d'engendrer un développement autonome et viable.

6. En ce qui concerne la coopération, M. Gassou a noté qu'il existe, notamment dans le domaine des relations économiques horizontales et verticales, une complémentarité susceptible de favoriser les objectifs d'autodépendance collective, et les groupements régionaux et sous-régionaux actuels montrent qu'on a pris conscience de ces relations horizontales. Il faut donc poursuivre les efforts pour mettre en place une infrastructure régionale notamment dans les domaines de la formation, de l'éducation et de la recherche scientifique.

7. Pour ce qui est des relations verticales, M. Gassou a rappelé que "l'égalité dans l'inégalité est une inégalité". Il a déploré que le Dialogue nord-sud cherche généralement à perpétuer, dans des dispositifs conçus pour favoriser les relations internationales, l'inégalité des situations économiques. Il a demandé aux délégués d'adopter une approche coordonnée de façon que l'on puisse aborder de façon plus intelligente l'instauration du Nouvel ordre économique international.

8. Dans ses observations sur la détérioration de la situation alimentaire en Afrique, M. Gassou a regretté que les politiques tendent toujours à favoriser les cultures d'exportation au détriment de la production vivrière. Il a demandé que l'on redouble d'efforts pour renforcer la production alimentaire et renverser la tendance, en cherchant tout spécialement à améliorer les structures de production et les motivations des agriculteurs.

9. L'orateur s'est également déclaré préoccupé par le rythme d'urbanisation qui perturbe les rapports de main-d'oeuvre entre les différents secteurs d'activité. Il a noté que si la politique de développement actuelle continue de favoriser les centres urbains, il ne sera pas possible de redresser la production alimentaire. Cet état de choses aura un effet néfaste sur le développement rural, car il désintègre les structures sociales, déstabilise le milieu rural et rend inefficace tout effort de modernisation des conditions de vie. Il a terminé son allocution en appelant une fois de plus l'attention du Comité sur la gravité de la situation alimentaire, non seulement en Afrique mais dans le tiers monde en général.

Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

10. A sa première séance de travail, le Comité a élu par acclamations Président, M. AROUNA Sema, Directeur général du développement rural, Ministère du développement rural, République du Togo. En acceptant la présidence, M. Arouna, dans une brève allocution, a remercié les délégués de lui avoir fait l'honneur de lui confier la conduite des délibérations du Comité technique.

11. Le Comité a ensuite élu à l'unanimité, respectivement premier et deuxième vice-présidents M. M. Bel Hadj Amor, Représentant permanent de Tunisie auprès de la FAO (Rome), et M. Amir A. Khalil, Représentant permanent du Soudan auprès de la FAO (Rome). M. A.M. Khoza, Directeur des services vétérinaires (Swaziland) a été à l'unanimité élu rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour

12. Le Comité technique a examiné et adopté l'ordre du jour et le calendrier provisoires. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A.

BUREAU DU COMITE TECHNIQUE

Chairman
Président

Sema Arouna
(Togo)

First Vice-Chairman
Premier Vice-Président

Bel Hadj Amor Mohsen
(Tunisie)

Second Vice-Chairman
Deuxième Vice-Président

Amir A. Khalil
(Soudan)

Rapporteur

A. M. Khoza
(Swaziland)

M-90

ISBN 92-5-200996-5